

Fonds national d'activités sociales des entreprises artistiques et culturelles

FNAS INFOS

n° 70

décembre 2021



 Entre inquiétude
et espérance

 Le FNAS poursuit
sa mue

 Assemblée
générale du
21 juin 2021

 Séjours d'hiver
et de printemps 2022



RAPPEL

Pour être imputé sur votre plafond 2021, votre dossier COMPLET de demande de prise en charge doit être arrivé au FNAS au plus tard le 31 décembre 2021.

Le FNAS rouvre au public.

Depuis lundi 8 novembre, les locaux du FNAS sont de nouveau ouverts aux jours et heures habituels,
les lundi et vendredi de 12 h à 17 h et le mercredi de 10 h à 14 h.
Le port du masque est obligatoire et les mesures de distanciation physique sont appliquées.
L'accueil téléphonique est de nouveau ouvert
les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 10 h à 13 h et de 14 h à 17 h,
le jeudi de 14 h à 17 h.

Inscrivez-vous pour les séjours d'hiver.

Comme nous le faisons depuis deux ans, en cas d'annulation pour cause sanitaire et si vous le souhaitez, nous rachèterons vos avoirs afin que vous soyez remboursés immédiatement.

Fermeture du FNAS au public du 31 décembre 2021 au 16 janvier 2022 inclus.

Comme chaque année, l'équipe du FNAS se concentre en début d'année sur le traitement de vos toujours très nombreuses demandes de fin d'année.
Durant cette période, l'accueil du public sera fermé et les réponses téléphoniques limitées.

Nouveaux horaires de l'accueil téléphonique à partir du 17 janvier 2022 :
les lundi, mercredi et vendredi de 10 h à 13 h et de 14 h à 17 h.

Nos délais de traitement sont actuellement de 4 à 5 semaines.
N'hésitez pas à vérifier sur votre espace Ouvrant droit que votre demande a bien été enregistrée : <https://eod.fnas.net>

ENTREPRISES affiliées : fin de la transmission des listes nominatives et bordereaux papier ainsi que les règlements par chèque au 1^{er} avril 2022.

Depuis 2019 c'était annoncé, mais il reste des entreprises qui continuent à ne pas utiliser le portail dédié aux déclarations et paiements.

À compter du 1^{er} avril 2022, pour les déclarations du 1T2022, les documents papier seront refusés et renvoyés à l'expéditeur.

Sommaire

Édito	3 / 4
Qu'est-ce que le FNAS ?	5 / 6
Le mot du Délégué général	7 / 10
Activités	
Séjours d'hiver et de printemps	11 / 12
Procès-verbal de l'Assemblée générale du 21 juin 2021	13 / 29
Mots croisés	30
Écrire au FNAS	30
Grilles de prise en charge 2020 / 21	31
Renseignements pratiques	32

Les derniers numéros de FNAS INFOS peuvent être consultés sur le site www.fnas.net



N° 70 - décembre 2021

Édité par le FNAS - 185 avenue de Choisy - 75013 PARIS
Téléphone : 01 44 24 72 72 - Télécopie : 01 44 24 72 73

Directeur de la publication : Frank Gétreau

Ont participé à la rédaction de ce numéro : Frank Gétreau, Bertrand Maon, Olivier Berland, Pierre Andrac

A participé à la réalisation : l'équipe du FNAS

Crédits photos : Pierre Andrac, 123rf

Création, conception : Joëlle Brover
Impression : STIPA
Dépôt légal : ISSN 0335 - 2374

Entre inquiétude et espérance

Nous ne sommes pas encore sortis d'affaire, loin de là ! La reprise progressive de l'activité dans le spectacle vivant est encore loin d'un retour à la normale. Le redémarrage se fait en demi-teinte avec certains membres des équipes qui peinent à revenir sur leur lieu de travail (démotivation ? moral fragilisé ?). La fréquentation du public demeure assez moyenne (pass sanitaire ? inquiétude pour leur santé ? manque de moyens ? de motivation ?). Les programmations tentent de rattraper le temps perdu mais les spectacles empêchés de jouer, voire d'être créés, se rajoutent à ceux initialement prévus sur des saisons déjà construites... De reports en annulations, de difficultés à relancer les projets parfois abandonnés car devenus irréalisables, n'est-ce pas une crise encore plus profonde et durable qui se dessine particulièrement en termes d'emploi et de création artistique ?

Les élus du Conseil de Gestion ont fait une priorité d'imaginer, au fil des mois de pandémie, des mesures d'urgence qui ont prolongé les droits de nos bénéficiaires et travaillent actuellement à proposer des offres de loisirs et séjours à celles et ceux qui ne parviennent pas à ouvrir leurs droits, ont atteint leur plafond de prise en charge ou sont à la retraite : tarifs négociés pour des abonnements divers, avec des partenaires de tourisme, etc.

Un grand chantier est engagé pour redéfinir les taux et niveaux de plafond des prises en charge dans le but d'inciter à davantage pratiquer un véritable tourisme social plutôt que marchand, tout en laissant à chacun la liberté de ses choix. Des propositions innovantes et pertinentes vont s'ajouter à celles qui existent déjà, offrant un plus large choix.

Le Conseil de Gestion a également été attentif à ses salariés et à leurs conditions de travail. Celles-ci ont été régulièrement aménagées pour s'adapter aux conditions sanitaires et, dernièrement, un accord de télétravail rédigé par les délégués du personnel du FNAS a été signé.

Par ailleurs, il faut noter que les employeurs, dans leur grande majorité, ont honoré le versement de leur contribution au FNAS : leurs cotisations sont globalement revenues au niveau d'avant l'apparition du virus. Ce qui est rassurant et permettra probablement un bilan moins catastrophique que celui que nous avons budgété.

Parallèlement, les demandes de prise en charge, qu'il s'agisse des loisirs comme des séjours, sont à nouveau en nette hausse et on ne peut que s'en féliciter.

En 2022, nous espérons pouvoir enfin maintenir les séjours FNAS de printemps (Albufeira dans l'Algarve au Portugal, reporté depuis deux ans et Nantes, dans un souci de proposer une destination en France plus culturelle et écoresponsable) et d'automne (Biennale d'art contemporain de Venise et Lyon/Villeurbanne, capitale culturelle française 2022).



Entre inquiétude et espérance

Soucieux d'informer les délégués du personnel de nos entreprises et à travers eux l'ensemble de leurs salariés, nous avons la satisfaction de reprendre l'organisation des journées d'études à leur intention. La première s'est déroulée le lundi 15 novembre 2021, avec pour thème *Droit d'alerte du CSE, droit de retrait*, en présence d'une soixantaine de participants.

Une seconde journée d'étude d'hiver aura lieu à Paris le lundi 31 janvier 2022 avec pour titre *Modification, suspension... (rupture ?) du contrat de travail*. Quant à celles d'été qui n'ont pu se tenir en 2020 et 2021 et ayant pour principal sujet *La souffrance au travail*, (plus que d'actualité, là aussi... !), elles sont à nouveau envisagées au Moulin de Vernègues (proche du Festival d'Avignon) du lundi 18 au jeudi 21 juillet 2022. Intervenants experts sur les sujets, collectes d'informations utiles, échanges, débats... autant d'enrichissements pour gagner en compétence et redonner des forces militantes.

Le mandat actuel de deux ans prolongé à trois (cette durée conventionnelle est en cours de modification) prendra fin le lundi 27 juin 2022 lors de l'Assemblée générale électorale. Cela sera l'occasion de renouveler les élus au Conseil de Gestion du FNAS, duquel sera issu un nouveau Bureau exécutif, mais aussi de réaffirmer ses orientations politiques et renforcer son identité. Par le passé, le nombre de votants aux élections a été très décevant alors que la contribution à cette démocratie participative est essentielle pour que soient représentées toutes les composantes de nos métiers : artistes, techniciens et personnel administratif, intermittents ou salariés des entreprises de toutes dimensions. Le corps électoral que nous avons souhaité élargir doit se mobiliser pour élire ses représentants et, qu'à travers eux, s'exprime la diversité de nos pratiques et aspirations. Usez de vos droits ! C'est un devoir !

Ce numéro 70 de FNAS Infos devrait être le dernier sous cette forme car le FNAS fait évoluer ses outils de communication (nouveau site en construction, beaucoup plus clair et complet, Espace ouvrant droit simple et pratique) mais, pour autant, nous ne comptons pas abandonner la presse écrite (journal/revue en cours d'élaboration, lettre d'information, nouveau Mode d'emploi).

La fin de l'année 2021 approche à grands pas et je vous souhaite sincèrement que la prochaine voie se réalise nos rêves personnels et collectifs... Mais cela dépendra aussi de la volonté que nous aurons à résister aux dogmatiques injonctions qui voudraient museler notre liberté de pensée et d'expression, de notre capacité à nous révolter pacifiquement contre la docile et dépressive servitude que cherchent à nous imposer nos gouvernants répressifs. Refusons les choix politiques irresponsables et dangereux qu'ils nous imposent et qui ne répondent en rien à nos attentes profondes et légitimes ! Ne nous laissons pas aveugler par la poudre de perlimpinpin des annonces jamais traduites en actes concrets ni les promesses opportunistes issues des stratégies électoralistes... ! Manifestons notre lucidité d'analyse et notre clairvoyance idéologique ! Soyons les porte-voix de nos pertinentes revendications face aux discours méprisants et populistes assumés avec morgue et cynisme. Comportons-nous en passeurs d'espérance pour l'avenir en exigeant une politique culturelle digne de ce nom et assortie des moyens au niveau de l'ambition qu'elle devra avoir !

C'est à cette condition que nous pourrions vivre dans une société que nous aurons aidée à devenir plus juste, équitable, intelligente, consciente, généreuse, solidaire, fraternelle.

Frank Gétreau, président.



Le FNAS ? C'est quoi le FNAS ? À quoi ça sert ?

Un certain nombre d'entre vous se pose ces questions en recevant ce journal, certains connaissent la réponse, d'autres croient la connaître et d'autres encore aimeraient savoir.

Certains ont vu cet acronyme disparaître de leur bulletin de salaire, d'autres ne l'ont jamais vu.

Voici donc une mise au point sur ce qu'est réellement le FNAS.

« Le FNAS est un organisme créé par la volonté conjuguée des organisations d'employeurs et de salariés, pour permettre la gestion mutualisée d'activités sociales au profit des salariés des entreprises contribuant à son financement. »



Oui d'accord !!

Mais qu'est-ce que ça veut dire concrètement ?

Les Comités d'Entreprise ont été inventés après guerre pour permettre à tous de profiter de leurs tous nouveaux congés payés pour partir en vacances.

Près de trente ans plus tard, les employeurs et les salariés du Spectacle Vivant subventionné, lors de la négociation de la convention collective, s'entendent pour que tous les salariés puissent bénéficier de l'équivalent, même et surtout lorsqu'ils sont trop peu nombreux pour bénéficier d'un Comité d'Entreprise.

C'est la création du FNAS en 1973, avec la nouvelle Convention Collective SYNDEAC, car signée par ce seul syndicat d'employeurs.

Dès le départ, le fonctionnement du FNAS doit être aussi proche que possible d'un Comité d'Entreprise. Jusqu'en 2010, 12 élus représentant les salariés plus un président représentant les employeurs constituaient le Conseil de Gestion.

Il est aujourd'hui constitué de 17 membres salariés élus sur liste syndicale.

Ce sont tous des professionnels en exercice, représentants des salariés des structures de moins de 11 salariés, des CSEC des structures d'au moins 11 à moins de 50 et des CSE des plus de 50 ayant passé un accord avec le FNAS ou encore des salariés dits « intermittents ». Artistes, techniciens, personnels administratifs et d'accueil sont ainsi représentés. Ce sont eux qui, par leurs contacts quotidiens avec les autres professionnels, guident la réflexion et l'évolution du FNAS et de ses règles.

Les employeurs sont toujours présents aux côtés du FNAS, au sein de la Commission de Suivi et de la CPPNI (Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation de la CCNEAC). Ils ont aussi quatre représentants, deux titulaires et deux suppléants, membres invités du Conseil de Gestion.

Le FNAS est donc créé pour nous aider à partir en vacances, à financer ces vacances et aussi nos activités sportives, culturelles et de loisirs.

La convention collective crée en même temps un organisme chargé de financer et mutualiser les fonds dédiés à la formation professionnelle, l'AFDAS.

À chacun sa mission, le FNAS n'a donc pas vocation à financer des activités de formation.

Forcément, il a été nécessaire d'instaurer quelques règles, et, malgré ces règles que nous trouvons toujours tous un peu trop nombreuses, le FNAS aide chaque année un grand nombre d'entre nous à prendre des vacances dans le lieu de son choix, à envoyer les enfants en séjour, à participer au financement des activités sportives, culturelles, de loisirs et de bien-être des membres de notre famille.

Non, nous ne sommes pas obligés de partir en voyage organisé avec nos collègues de travail pour bénéficier du FNAS.

Le FNAS ? C'est quoi le FNAS ? À quoi ça sert ?

Le FNAS propose des séjours de groupe, les séjours de saison qui sont spécifiques à un moment particulier, mais nous offre aussi la possibilité de choisir nous-mêmes notre lieu de séjour à peu près partout dans le monde.

Presque tous les séjours que proposent les professionnels du tourisme social ou marchand en France et dans le monde ouvrent droit à prise en charge.

Bien sûr, *le FNAS nous invite à partir plutôt dans le cadre du Tourisme Social, un tourisme respectueux des vacanciers, des salariés de la nature, bref un tourisme responsable, ancré dans les territoires. Tout sauf un tourisme de pauvres !*

Le FNAS, avec de nombreux autres Comités d'Entreprise, a investi dans des villages de vacances afin de participer activement au maintien de ce tourisme dont le but premier reste les vacances plutôt que le profit des actionnaires.

Les lieux de séjours sont nombreux, du secteur social ou non, répartis sur tout le territoire. Nous sommes entièrement libres de choisir celui qui nous convient, à condition que notre séjour soit organisé par un professionnel du tourisme. Tous les campings du monde, les villages de vacances, les hébergements des grands réseaux, Gîtes de France, Accueil paysan, Clévacances, les propositions des organismes adhérents de l'UNAT et de l'ANCAV SC, les auberges de jeunesse dans le monde entier, les refuges de montagne, les séjours itinérants, les voyages organisés par une agence de voyages, etc.

Deux exclusions, les locations entre particuliers et autres échanges d'habitations. L'autre exclusion est basée sur la définition du séjour, un séjour implique qu'il y ait un hébergement. Nous n'intervenons pas sur un voyage sans hébergement facturé.

Le principe est d'aider les familles qui en ont le plus besoin, c'est donc sur la base de notre quotient familial, le QF, que nous allons calculer le montant de la prise en charge.



**VACANCES
SPORTS
LOISIRS
CULTURE**

Faites le plein d'activités !

Le FNAS permet à tous les salariés intermittents et permanents des entreprises artistiques et culturelles, ainsi qu'aux membres de leur foyer, d'accéder, sous certaines conditions, à des aides de financements pour bénéficier des activités sociales auxquelles ils ont droit.

Renseignez-vous vite !



www.fnas.net

Nous considérons que la personne avec laquelle on partage sa vie, nos enfants à charge comme les siens, composent le foyer fiscal.

Chacun des membres de ce foyer a droit à des prises en charge plafonnées par type d'activité et de séjours, là encore en fonction du QF (voir les grilles en fin de journal et dans le FNAS Mode d'Emploi).

Cela nous permet de favoriser le tourisme respectueux des valeurs que nous défendons, sans interdire de partir dans le cadre du secteur marchand.

Malgré ces limites, nous sommes chaque année des dizaines de milliers de personnes à bénéficier de l'aide du FNAS pour partir en vacances, pratiquer du sport, aller au cinéma, au spectacle, au musée, et le FNAS fait tout pour que de nouveaux salariés nous rejoignent.

Depuis bientôt cinquante ans, le FNAS évolue, avec la société dans laquelle nous vivons et les modes de travail des professionnels que nous sommes.

Vous découvrirez dans ce numéro les dernières évolutions des règles et les nouvelles propositions que nous vous faisons.

Sur notre site internet, entièrement refait pour l'Assemblée générale 2022, vous trouverez plus d'informations ; consultez ou téléchargez le FNAS Mode d'Emploi qui va lui aussi évoluer, mais d'ici là, il recense les règles et principes appliqués.

L'espace ouvrant droit, <https://eod.fnas.net>, est déjà à votre disposition pour consulter ou mettre à jour les informations que nous avons sur vous et votre famille.

N'hésitez pas à nous interroger, par téléphone, par courriel, en venant nous voir les jours dédiés (horaires et adresses en dernières pages de ce journal).

Nous continuons à mettre tout en œuvre pour que nous soyons toujours plus nombreux à profiter des services de notre organisme.

Le FNAS continue sa mue

Dans le numéro précédent, j'avais listé les mesures prises face à la situation inédite que nous ne finissons pas de traverser, ce tunnel dont la sortie continue à s'éloigner au fur et à mesure que nous avançons.

Nous continuons à appliquer des mesures prises dès le début de cette crise, notamment grâce au fait que les entreprises du spectacle vivant dit public (celles du champ de notre convention collective) ont pu continuer à verser leurs contributions et à déclarer les salariés. Ceux-ci, notamment les salariés en CDD d'usage, dits intermittents, peuvent donc bénéficier de leurs droits et s'en servent plus que prévu ! Une bonne nouvelle au milieu du marasme ambiant.

Les mesures exceptionnelles

● Remboursement intégral des séjours annulés

Nous continuerons à pratiquer ces modes de remboursement exceptionnels pour vous permettre, si vous le souhaitez, de réserver sans risque des séjours d'hiver et de printemps, en espérant que l'été prochain sera plus serein.

Nous vous garantissons donc le rachat de votre avance en échange d'un avoir à l'ordre du FNAS pour tous les séjours que vous réserverez et qui seraient annulés et transformés en avoir à cause de la crise sanitaire.

● Maintien des droits au FNAS

Les élus du FNAS ont décidé de maintenir les droits ouverts pour tous les salariés pendant la période de confinement. À ce jour, ce maintien est acté jusqu'au 31 décembre 2021 pour tous les salariés intermittents dont les droits se sont fermés après le 31 octobre sans se rouvrir.

Pour toutes celles et ceux dont les droits se sont rouverts au cours des derniers mois de 2020 ou courant 2021, la période sera prolongée de 6 à 9 mois.

● Période d'examen des droits à venir

Cette période de maintien des droits est neutralisée pour l'examen des futurs droits, la période d'examen de temps de travail est donc à ce jour de 24 mois.

Les élus du FNAS seront susceptibles d'augmenter cette durée en fonction des conditions futures.

● Prise en compte des temps déclarés en « activité partielle »

Dans la mesure où les entreprises nous transmettent les données, les temps de travail déclarés seront pris en compte de la façon habituelle, c'est-à-dire comme s'ils avaient été travaillés. N'hésitez pas à relancer vos employeurs pour qu'ils nous transmettent vos temps de travail accompagnés de leur contribution s'ils ne l'ont pas encore fait.

● Nous étudions les cas particuliers en fonction de vos demandes.

Vous pouvez nous solliciter lorsque vous n'êtes pas sûr de remplir les conditions. Pour cela, envoyez un courriel à contact@fnas.net à mon intention.

Les nouveautés, déjà arrivées ou à venir

Nous continuons à avancer vers un fonctionnement sans papier. Mais à ce jour, les règles fiscales et comptables nous imposent encore des justificatifs papier malgré quelques adaptations à la marge lorsque le justificatif n'existe que sous forme numérique. C'est pourquoi, pour vos demandes de prises en charge de loisirs ou de séjours, nous avons besoin d'un envoi par courrier des justificatifs comptables de vos demandes. Nos échanges se font de plus en plus par courriel.

Cependant, toute médaille a son revers, la facilité de communication par courriel fait que les questions-réponses qui se traitaient en un aller-retour de courrier se traitent trop souvent en 3, 4 aller-retours de courriel, voire plus. Le volume quotidien des courriels dépasse toutes nos estimations. Il devient impossible de répondre à tous et de traiter en même temps les demandes de prises en charge.

Faute de nous faire gagner du temps, les modes de communication « instantanés » nous en font perdre !

Le FNAS continue sa mue

● L'Espace Ouvrant Droit

C'est un espace privé, un site internet du FNAS sécurisé et dédié.

Vos données personnelles y sont en sécurité. Nous ne le conservons que le temps nécessaire aux traitements de vos demandes et de votre qualité d'électeur de l'AG du FNAS.

Le FNAS applique le RGPD (Règlement Général sur la protection des Données) et l'applique d'ailleurs depuis toujours ; bien avant que la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté) elle-même n'existe, nous l'appliquions déjà.

Manifestement l'ouverture de cet Espace (EOD) a répondu aux attentes de nombre d'entre vous. En effet vous êtes déjà 5 700 à vous y être inscrits afin de consulter en quasi-temps réel ce que le FNAS connaît de vous et de vos demandes de prises en charge :

<https://eod.fnas.net>

Ce site internet sécurisé n'a pas pour objectif de supprimer le contact humain mais de vous permettre d'avoir accès à ces informations même en dehors de nos horaires d'ouverture.

Vous y trouvez entre autres, telles que nous les connaissons :

- vos coordonnées,
- votre quotient familial et les taux et plafonds de différentes grilles de prise en charge (si vous nous avez transmis la composition de votre foyer et que vous nous avez transmis le revenu fiscal de votre foyer)
- la liste de vos temps de travail connus du FNAS sur les quinze derniers mois
- celle de vos prises en charge de l'année
- celle de vos demandes arrivées au FNAS et en attente de traitement
- celle des informations que nous vous avons demandées suite à un dossier incomplet.

Vous pouvez modifier directement certaines des informations vous concernant, en particulier vos adresses postales ou courriel.

Pour le futur, nous préparons un système vous permettant de remplir vos demandes en ligne, avec les formulaires pré-remplis et vous indiquant si le dossier est manifestement incomplet (ex : si nous n'avons pas encore reçu votre avis d'impôt).

L'idée étant que pour celles et ceux qui le souhaitent, vous puissiez transmettre un dossier complet via cet espace, ce qui permettra d'accélérer le versement de notre participation en diminuant le nombre d'allers-retours de courriers.

Vous pourrez de même y déposer les documents que vous souhaitez nous faire parvenir ou en réponse à nos demandes.

● Remboursement et règlement par virement bancaire

Nous vous versons les prises en charge par virement bancaire plutôt que par chèque bancaire si nous connaissons votre RIB. Transmettez-le-nous avec votre demande ou par courriel séparé.

N'oubliez pas de nous informer de tout changement de vos coordonnées bancaires.

Il est également possible de régler vos commandes de « Chèque Lire® », Carte loisir, Carte Paris-Musées, abonnement Deezer ou [une des autres cartes que nous proposerons dès 2022](#), par virement bancaire.

Envoyez-nous votre demande par courriel à commandes@fnas.net en indiquant que vous souhaitez régler par virement. Si vous n'avez pas notre RIB, précisez-le, nous vous l'enverrons et dès que votre virement sera crédité sur notre compte, nous traiterons votre commande.

● Nouveaux tarifs DEEZER Individuel !

Deezer a baissé le prix des abonnements individuels Premium, en répercutant sur notre tarif la baisse proposée à tous les abonnés qui paient un an d'avance.

Les nouveaux tarifs sont appliqués depuis quelques jours (voir en page 31 la nouvelle grille).

● Dématérialisation totale des échanges avec les entreprises affiliées : fin de la tolérance.

Depuis 2019, nous avons demandé aux entreprises affiliées de nous transmettre de façon dématérialisée l'ensemble des déclarations et des règlements trimestriels.


La plupart le font, mais certaines *résistent encore et toujours à l'envahisseur...* digital.

Nous n'avons pas voulu ajouter à la crise sanitaire ce qui pourrait passer pour une contrainte supplémentaire et nous avons donc demandé à AUDIENS de continuer à traiter les listes nominatives, les bordereaux de déclaration et les chèques.

Mais tout a une fin !

Comme la transmission par voie numérique est plus fiable et plus rapide, ce qui nous permet de constater et d'ouvrir les droits des salariés plus vite, **à compter des déclarations du premier trimestre 2022, donc au 1^{er} avril 2022, nous refuserons les documents papier qui ne seront donc pas traités.**



Pour les entreprises qui ne savent pas comment faire, envoyez-nous un courriel à entreprises@fnas.net ou allez sur le site dédié, <https://servicespro.audiens.org/agepro>, vous pourrez y télécharger l'aide à la connexion en cliquant sur le bouton. 

● **Nouvelle communication du FNAS**



Couverture du n°0
juin 1999

Depuis bientôt cinquante ans, le FNAS évolue, régulièrement. Sans remonter aux calendes grecques, il y a 22 ans naissait *FNAS Infos* qui succédait lui-même à *FNAS* à *FAS*.



Couverture du n°1
janvier 2000

Ce journal de liaison avec les délégués du personnel des entreprises affiliées, qui étaient les intermédiaires entre le FNAS et les salariés permanents de la structure, a dû céder sa place sous la pression des tout jeunes CEC.

Ce numéro 70 est le dernier, comme vous l'a annoncé Frank Gétreau dans son édito, la communication du FNAS fait peau neuve. Oui, le FNAS prend le temps nécessaire à cette mue.



Elle a commencé avec le nouveau logo il y a déjà deux ans, avec la nouvelle charte graphique. Malgré le retard dû au coronavirus, [le nouveau site internet sera enfin inauguré à l'occasion de l'Assemblée générale 2022.](#)



Le FNAS continue sa mue

Autre tournant important : la partie actualités de FNAS Infos va devenir digitale, adressée par courriel à celles et ceux qui le souhaitent et accessible sur le site. Vous y trouverez les évolutions de tarifs, les informations sur le futur voyage de printemps... c'est-à-dire l'actualité du FNAS chaque fois que nécessaire.

Le FNAS Mode d'emploi va devenir plus complet, plus explicatif et plus simple à consulter comme à emporter ; voilà le défi que nous nous sommes lancé !
Il sera distribué largement et mis à disposition dans les établissements de spectacle.

Le dernier élément de cette nouvelle communication prendra la forme d'une revue ambitieuse dans la forme comme dans le fond, écrite par des professionnels, qui nous l'espérons aura sa place dans vos bibliothèques : reportages, articles historiques et de fond sur nos métiers, les évolutions sociales, la vie de notre organisme... autant de sujets qui pourront y être traités.
Nous prévoyons une première parution pour le dernier trimestre 2022.

Nouveaux partenariats dès 2022

Des conventions ont été passées ou sont en cours de discussion avec des organismes de séjours comme de loisirs afin de vous proposer un plus grand choix à meilleur prix et en affirmant toujours plus fort que le FNAS soutient le tourisme responsable, respectueux des vacanciers, des salariés et de la nature, en deux mots, le TOURISME SOCIAL.

Les idées directrices sont :

- améliorer la lisibilité de l'engagement du FNAS vers les secteurs non marchands ;
- permettre à tous nos ouvrants droits, actuels ou passés, même avec des droits fermés ou des plafonds atteints, de bénéficier de tarifs préférentiels.

Bien entendu, vous resterez libres de vos choix, y compris de renoncer à l'aide du FNAS.

Vous trouverez donc sur notre site, même avant sa mue, une liste allongée de partenaires pour vos séjours, Vacances Léo Lagrange, Gîtes de France, UCPA pour les premiers. Ces conventions, comme par exemple celles déjà signées avec Campéole ou Martégaou, vous permettent de bénéficier d'un

tarif négocié avant même la prise en charge du FNAS.

Les organismes de tourisme durable vont faire leur apparition dans cette liste et vont être positionnés en bonne place dans les grilles en cours de refonte.

Elles aussi accusent une bonne vingtaine d'années de petites touches, une surcharge pondérale pour la première et une lisibilité trop faible à notre goût.

Offres de loisirs culturels

Dans le même ordre d'idée, nous finalisons pour 2022 des conventions avec un certain nombre d'organismes culturels afin de vous proposer une offre culturelle qui s'élargira. Nous commençons par des structures franciliennes mais qui donnent accès à des lieux sur le territoire voire à l'étranger.

Les points communs à toutes ces offres : elles sont peu chères et elles donnent accès à des lieux et offres actualisés.

L'objectif est, au-delà de ces propositions malgré tout très centralisées, d'élargir aux offres négociées avec les offices du tourisme des départements, des villes (Marseille, Lyon, Lille, Nantes, Bordeaux proposent des passes aussi bien pour les résidents que pour les visiteurs), des régions afin de vous offrir un meilleur accès à ces dizaines de lieux.

Rendez-vous dès le début de l'année sur le site internet sur la nouvelle page Loisirs Culturels pour y lire tous les détails.

Je terminerai là-dessus et vous donne rendez-vous dans la première lettre d'information numérique du FNAS au premier trimestre 2022, pour les dernières actualités de notre presque Comité d'Entreprise.

Pierre Andrac



HIVER 2021/2022



Vous pouvez réserver vos vacances d'hiver, celles de février.

Nous vous proposons des destinations dans les Alpes, les Pyrénées et le Massif central dans des villages de vacances du tourisme social.

Découvrez les sur notre site :
www.fnas.net
Rubrique Activités de Séjours – Ski

PRINTEMPS 2022

Après deux années d'annulation à cause de la pandémie, nous vous proposons de nouveau le Portugal, ainsi qu'une seconde destination en France pendant les vacances de printemps.

Portugal

Les deux semaines proposées sont celles-ci :

■ du 16 au 23 avril et du 23 au 30 avril.



Un séjour à l'extrême sud du Portugal dans un Club3000 situé à Albufeira, la célèbre station balnéaire de l'Algarve.

Le climat y est doux et tempéré et vous pourrez prendre du repos et aussi découvrir ce beau pays.

Logés à 150 m de la plage publique, à dix minutes de marche du centre-ville, partir à la découverte d'Albufeira et de ses environs

Portugal

vous conduira à la rencontre des habitants, de leurs coutumes et savoir-faire.

Des balades découvertes vous sont offertes. Des balades au profit d'associations locales vous sont proposées en option. Bien entendu vous restez libres de vos activités pendant l'une des deux semaines que nous proposons. Les balades et activités supplémentaires pourront faire l'objet de prises en charge sur présentation de facture à votre retour.

Comme toujours, vous pourrez demander au village de vous préparer des paniers pique-nique si vous souhaitez déjeuner hors du village.



- Les départs se feront depuis Paris et comme toujours, les frais de transport jusqu'à l'aéroport de départ seront intégralement pris en charge suivant les règles habituelles.

- Nous avons négocié pour vous un prix spécial, 910 euros par personne en chambre double et pension complète, transport compris.

Le second séjour inaugure pour le FNAS un nouveau type de séjour, en métropole, de découverte de nos villes, de nos régions, de l'environnement plus écologique.

Nantes

Cette année ce sera un séjour à Nantes de découverte de la ville et des alentours, de rencontres.

- Nous n'organiserons pas de voyage de groupe depuis Paris et prendrons intégralement en charge vos frais de transport jusqu'à Nantes.

- Seuls les repas du soir seront compris, vous serez libres de déjeuner comme vous le souhaitez. Le prix définitif sera de l'ordre de 700 euros par personne en chambre double et sera dès que possible indiqué sur notre site.



Écrivez-nous à printemps2021@fnas.net si vous êtes intéressé par l'une ou l'autre des propositions. Vous trouverez les informations plus détaillées et les fiches d'inscription sur notre site www.fnas.net rubrique : Activités de séjours/Printemps.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

21 juin 2021



Pour la seconde fois, à cause de la pandémie de COVID-19, notre assemblée générale a dû se tenir en version mixte ; moins de présents et de nombreux participants à distance ont pu suivre les débats et intervenir par visioconférence.

Nous étions dans une très belle salle de la Cité Internationale Universitaire de Paris, une fois n'est pas coutume, en lumière naturelle du fait des nombreuses et larges fenêtres de la salle.

Si cette forme ne permet pas autant d'échanges et n'est donc pas totalement satisfaisante, elle a eu le mérite de permettre la tenue de l'AG en temps et heure ; enfin presque l'heure, car quelques soucis techniques liés à l'ouverture tardive de la salle à l'équipe en charge de l'installation du système de visioconférence, ont décalé le début effectif de cette assemblée de près d'une heure.

Nous tenons à nous excuser de nouveau de ce retard auprès de celles et ceux qui ont vaillamment attendu derrière leur écran le début de la réunion.

Finalement, la réunion s'est bien passée même si les débats ont été succincts, réduits à leur substantifique moelle ?

Vous en avez la relation complète dans les pages suivantes.



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU FNAS

Lundi 21 juin 2021



(La séance est ouverte à 10 h 25, sous la présidence de Frank GÉTREAU.)

Le Président salue les élus à l'Assemblée générale ainsi qu'Agnès Loudes, Présidente de la Commission de Suivi, et les deux autres représentantes des employeurs. Il accueille également Laurent Ménager, expert-comptable ; Vincent Rosso, commissaire aux comptes ; et M^e Biche, huissière de justice, mandatée par le FNAS pour surveiller les opérations de vote.

En préambule, il tient à souligner que malgré la saison difficile qui s'est écoulée depuis la dernière Assemblée générale de septembre, le FNAS a continué à fonctionner. L'équipe a poursuivi son travail sur les ayants droit et les entreprises, en partie en télétravail et en partie sur place, en venant dans les locaux par rotation pour limiter le nombre de personnes présentes simultanément dans les bureaux. Toutes les instances se sont tenues en visioconférence : Conseil de Gestion, Commissions, groupes de travail.

Plusieurs chantiers importants sont en cours ; le Conseil de Gestion s'emploie à les mener à terme jusqu'à la prochaine Assemblée générale de 2022, qui sera une année électorale. Le Président rappelle que, compte tenu du contexte particulier, les mandats actuels des élus au Conseil de Gestion ont été officiellement prolongés d'une année.

Au cours de l'année écoulée, les restrictions de circulation, les fermetures des lieux sportifs et culturels et le couvre-feu ont fait mécaniquement baisser les dépenses, aussi bien sur les prises en charge de séjours et de loisirs que sur les déplacements liés aux instances et aux journées d'étude. Ces économies ont permis de prolonger les droits et de soutenir les foyers les plus fragiles.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28/09/2020

Le Président invite les membres de l'Assemblée générale à faire part de leurs remarques ou demandes de correction sur le procès-verbal de l'Assemblée générale 2020. En l'absence de commentaires, le PV sera soumis au vote en l'état, par le biais de la 1^{re} résolution.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Éva Loyer, Secrétaire du Conseil de Gestion, lit le rapport d'activité.

“ La fraternité, c'est le droit par-dessus le droit. ” Jules Michelet

« Voici plus d'un an maintenant que le monde et notre pays sont confrontés à une crise sanitaire majeure. Un défi à l'échelle de l'humanité tout entière. Profitant de l'état de sidération de la population, le gouvernement a pris des mesures pour restreindre les déplacements et les libertés et, une nouvelle fois, le constat est fait du manque de lits et de moyens pour l'hôpital public, comme de la casse de notre recherche et de notre industrie, incapables dans ces conditions de produire le moindre vaccin. Les gouvernements et les puissants n'apprennent toujours rien de leurs erreurs. Ils restent aveugles et sourds aux difficultés des plus pauvres, des plus précaires, comme aux catastrophes sanitaires et environnementales.

Hum, qui l'eut cru ? Pendant la crise, les riches sont devenus encore et toujours plus riches, notre pays compte maintenant quatre milliardaires supplémentaires !

La maladie ne frappe pas de façon égale la population, c'est la classe ouvrière qui paie le prix cher, les plus riches vivent douze ans de plus que les plus pauvres... et ce sont eux qui devraient travailler plus longtemps encore pour prétendre à un temps de vie à la retraite amoindri ?

La COVID frappe plus durement les quartiers populaires. Rien d'étonnant... Les premiers de corvée n'ont d'autre choix que de risquer leur vie pour conserver leur emploi et gagner leur maigre salaire tandis que le patronat bénéficie de milliards d'argent public. Et les plus durement touchés sont trois fois hélas, comme d'habitude, les femmes et les jeunes... et pourtant... “L'avenir d'un pays, d'un continent, dépend de ses jeunes. L'avenir, c'est la jeunesse. L'avenir, c'est pour la jeunesse. L'avenir, c'est par la jeunesse.” Bouacar Bouaré.

“ Un tableau ne vit que par celui qui le regarde ” Pablo Picasso

Durant cette période, pour ceux qui ont eu la possibilité de travailler, nous sommes passés de stop and go mortifiants à l'errance du jour le jour. Tels des témoins fantômes derrière le miroir sans tain des portes de nos théâtres, nous avons travaillé et répété des spectacles pour un public dont on ne savait quand, ou s'il pourrait les voir un jour. La perte de sens s'est installée et la charge mentale, déjà induite par la situation sanitaire, s'est encore accrue. Ces impacts psychosociaux se sont ainsi immiscés dans l'exercice de nos métiers et notre vie au travail.

Pour d'autres, l'impossibilité de travailler a décuplé la peur du lendemain, réduit, nous allons le voir ci-après, les moyens d'existence et les capacités familiales à une vie décente, à LA vie tout court, faite d'autre chose que de subvenir aux besoins de première nécessité.

Parce que c'est cette vie-là que nous estimons essentielle, et faisant sienne la pensée de Michelet, tout au long de l'année 2020, le FNAS a fait tout ce qui était possible pour soutenir ses ouvriers droit et leur famille.

Très vite la période d'examen des droits a été prolongée pour enjamber la période sans travail possible. Aujourd'hui, cette période démarre en janvier 2019 et n'est pas encore terminée.

- Tous les contrats annulés ont été utilisés comme si le travail avait eu lieu dans la mesure où lui a été transmis un écrit quelconque attestant de la promesse d'embauche et de sa rupture.
- Pour tous les séjours annulés, depuis mars 2020, le FNAS a repris à son compte les avoirs établis par les professionnels du voyage et rembourse les ouvriers droits de la totalité de ce qu'ils avaient avancé.
- Pour compenser le retard de traitement lié au premier confinement, pour tous les ouvriers droits qui attendaient un remboursement et étaient dans la moitié basse des revenus (quotient familial inférieur à 650 €), une avance forfaitaire correspondant au quart de leur plafond a été faite par virement bancaire.
- Les entreprises affiliées, saluons-les, ont répondu présent à l'appel du FNAS relayé par les organisations syndicales

de salariés comme d'employeurs, à verser les contributions y compris sur les indemnités d'activité partielle. Cela a permis de maintenir un niveau de recettes suffisant pour continuer les aides.

- En 2021, les élus du Conseil de Gestion ont poursuivi. La période d'examen continue à être prolongée et surtout, tous les ouvriers droit qui avaient eu des jours d'ouverture de droits au cours de l'année 2020 ont vu leurs droits se rouvrir sans contrepartie jusqu'au 30 juin 2021 et depuis, cette ouverture a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2021 ; les finances du FNAS permettant de le faire sans risque de cessation de paiement.
- En début d'année 2021, une avance forfaitaire sur prise en charge de 100 € a été faite à tous les ouvriers droit dont les revenus du foyer sur 2020, à défaut 2019 voire 2018, se situaient dans la moitié basse des revenus (quotient familial inférieur à 650 €). »

Éva Loyer présente dans son rapport les indicateurs clefs de l'exercice 2020.

Ils étaient 41 696 en 2020, en stabilité depuis l'année dernière (+ 0,43 %). Parmi les permanents, les salariés des entreprises de moins de 11 salariés représentaient 57,18 %. Les intermittents se décomposent comme suit : 61,92 % d'artistes et 38,08 % de techniciens et administratifs.

« Les salariés permanents des entreprises d'au moins 11 sont 8 218, ils représentent 57,18 % des salariés permanents (8 440 en 2019).

- Les artistes représentent 61,92 % des salariés intermittents (61,67 % en 2019).
- Les techniciens et personnels administratifs (10 404) représentent 38,08 % des salariés intermittents (10 129 en 2019).
- Le nombre d'artistes permanents est de 252 sur 16 920 (264 en 2019).

Alors que le nombre d'ouvriers droit ayant bénéficié d'une prise en charge accusait en 2019 une légère baisse, suite aux mesures d'urgence prises pour maîtriser le déficit en impactant les taux de prise en charge, après des années de hausse constante, ce nombre baisse fortement cette année. Cette baisse est due à la crise sanitaire qui a empêché une grande partie de l'année de pratiquer des activités de vacances ou de loisirs. Malgré la baisse du nombre de temps de travail déclarés, du fait de l'empêchement de travailler, le nombre d'ouvriers droit ayant des droits ouverts continue de progresser : + 0,41 % contre + 2,48 % en moyenne depuis 2015.

Les entreprises

Le nombre d'entreprises appelées à cotiser est passé de **9 017** en 2019 à **8 446** en 2020, soit une baisse de 571 entreprises (- 6,33 %).

En 2020, 216 entreprises ont été désaffiliées pour cause de fermeture (286 en 2019). 351 se déclarent sans activité.

Cette baisse du nombre d'entreprises est à relativiser : les entreprises relevant du secteur privé continuent à migrer vers le CASC, enfin en ordre de marche, « équivalent » du FNAS de la convention collective du théâtre privé.

Sur ces 8 446 entreprises :

- 8 187 sont sans CSEC (moins de 11 salariés - effectif équivalent temps plein), 8 662 fin 2019 ;
- 223 avec CSEC (plus de 10 salariés - effectif équivalent temps plein), 190 fin 2019 ;
- 10 CE d'ordre public sont affiliés au FNAS (plus de 50 salariés - effectif équivalent temps plein).

Les cotisations

Sur l'exercice 2020, elles sont de **7 389 281 €**, soit une **baisse de 11,30 %**.

- Les cotisations des entreprises d'au moins 11 salariés sont de 3 024 631 €.
- En 2020, elles représentent 40,93 % de l'ensemble des cotisations, 35,93 % en 2019.
- Les cotisations des entreprises de moins de 11 salariés, elles, passent de 5 337 572 € en 2019 à 4 364 650 €.
- La cotisation moyenne par entreprise est de 842 €, contre 905 € en 2019, soit une baisse de 6,99 %.
- Celle des entreprises d'au moins 11 salariés est de 11 618 €, contre 8 431 € en 2019 (+ 38,51 %).
- Celle des entreprises de moins de 11 salariés est de 533 € ; elle était de 616 € en 2019 (- 13,48 %).

Cette baisse de contributions, moins forte qu'attendu, montre que les entreprises, notamment les plus importantes, ont répondu à notre demande de maintien de leurs contributions, nous permettant ainsi de pouvoir continuer et amplifier le soutien que nous

apportons aux ouvriers droit. Il est à noter, cependant, que les variations importantes entre les deux groupes d'entreprises sont en grande partie dues au nombre important d'entreprises d'au moins 11 qui ont été positionnées dans la bonne catégorie suite au travail de vérification mené par le service entreprises, ajouté à l'effet de la crise constaté pour les entreprises de moins de 11 qui, d'évidence, la subissent plus fortement et n'ont pas pu, autant que les plus grosses, continuer à contribuer au FNAS pendant celle-ci.

La baisse continue de la cotisation moyenne des entreprises de moins de 11 salariés en est accentuée, alors que celle des entreprises d'au moins 11 salariés, elle, accuse une progression importante. Pour autant, cette hausse, mise en regard du nombre d'ouvriers droit permanents en baisse tandis que le nombre d'intermittents continue à augmenter, ne peut que nous interroger.

Nous continuons à appeler les employeurs à ne pas répondre au chant des sirènes ministérielles sur le sempiternel coût du fonctionnement.

Défendre le fonctionnement, c'est défendre les métiers nécessaires à l'activité de nos outils de travail, à leur bon ordre de marche en permettant le suivi des évolutions techniques et de sécurité permanentes, essentielles à l'activité artistique comme à l'accueil du public. Nos théâtres doivent rester, plus que jamais, les lieux permanents de la vie artistique dans lesquels l'ensemble de nos métiers s'exerce. Cela est à défendre par tous pour l'ambition et la juste considération de notre secteur d'activité.

Les prises en charge (PEC)

Leur baisse est à mettre sur le compte de la crise que nous traversons. Malheureusement, les professionnels de notre champ vont probablement en subir pendant longtemps les effets et l'année, voire les années qui viennent, risque de voir le nombre d'ouvriers droit bénéficiant d'une prise en charge baisser encore. »

Le nombre de prises en charge a baissé de 20,49 % par rapport à 2019, en raison de la crise sanitaire. En Séjours, la baisse affecte les trois grilles (-18,33 % globalement), et particulièrement la grille 3 (-35,80 %). La grille 1 est la moins touchée, aussi bien en terme de nombre de dossiers (-14 %) qu'en terme de nuitées (-15,83 %).

Les colonies sont fortement touchées, le nombre de nuitées passant de 11 364 en 2019 à 5 363 en 2020 (-52,80 %).

Le Délégué général attribue cette chute non seulement aux réticences des familles et à la fermeture de certaines colonies qui n'étaient pas en mesure d'accueillir les enfants dans le respect du protocole sanitaire en vigueur, mais aussi à l'arrêt des transports collectifs, obligeant les parents à accompagner et récupérer leurs enfants sur place.

Les Loisirs chutent globalement de 35,74 %, surtout sur les activités sportives et culturelles avec factures/billets (-41,16 %). La baisse est beaucoup moins sensible sur les chèques-lire, l'achat de livres ayant perduré pendant le confinement (-2,06 %). A contrario, les cartes et abonnements sont en forte hausse de 22,79 %, boostés par Deezer dont le succès ne se dément pas.

Le Délégué général pense que beaucoup d'utilisateurs ont profité du confinement pour faire des dossiers de prise en charge de loisirs, sur des tickets et factures dont ils ne s'étaient pas préoccupés jusqu'alors. En cette période exceptionnelle, le FNAS a étendu son délai de tolérance d'envoi des dossiers, au-delà des six mois réglementaires.

Il signale que l'avance exceptionnelle de prise en charge de 100 €, versée en janvier à 5 600 ouvriers droit au quotient familial inférieur à 650 €, a été transformée en secours sur décision du Conseil de Gestion.

Le tableau du nombre de prises en charge par quotient familial montre que pour les Séjours, la baisse la plus marquée s'observe sur les tranches de QF les plus basses. En Loisirs, tous les QF subissent une baisse, mais avec moins de différences entre les tranches.

La formation - Les Journées d'étude

Pour la première fois depuis leur création en 1999, les Journées d'étude d'été comme celle d'hiver n'ont pas pu se tenir. Nous espérons pouvoir en 2021, si la situation le permet, organiser une Journée d'étude au cours du dernier trimestre.

2021 : le monde à venir... le monde à venir ne sera pas celui des jours heureux sans une bataille déterminée.

De confinement en confinement, sans visibilité de reprise d'activité, les salariés ont vu leur impossibilité de travailler s'étendre comme un jour sans fin sans aucune autre perspective professionnelle possible. De fait, l'année blanche, ayant permis la prolongation de leurs droits à l'assurance chômage, est devenue temporellement caduque.

Les salariés, inquiets tant sur l'emploi que sur les droits sociaux, se sont mobilisés dans la foulée de l'occupation de l'Odéon le 4 mars dernier. C'est ainsi qu'une centaine de lieux culturels dans toute la France et même en Europe furent occupés pour réclamer un véritable plan de reprise, un plan pour l'emploi et une politique culturelle adaptée aux restrictions sanitaires, des droits sociaux garantis, et le retrait de la réforme de l'assurance chômage prévue au 1^{er} juillet. Réforme bornée, qui dans un contexte de reprise d'emploi incertaine, malgré les alertes unanimes de tous les syndicats de salariés et même de l'UNEDIC, va entériner la baisse des droits de l'ensemble des travailleurs précaires, et bien sûr, une nouvelle fois, les femmes et les jeunes seront les plus touchés.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, le gouvernement prétend avoir répondu au besoin des artistes et techniciens intermittents du spectacle en prévoyant une prolongation de leurs droits à l'assurance chômage pour une durée de 4 mois et met sous silence la baisse des allocations induite par la réforme d'ici quelques mois.

La réouverture des salles de spectacle, prévue le 19 mai, ne met pas pour autant le travail au rendez-vous pour une grande majorité de salariés. Les dates ne tombent pas et les perspectives d'une reprise réelle de l'activité sont quasi inexistantes. Dans les faits, de nombreux lieux n'ont pas repris leur activité quand diverses formes artistiques demeurent encore interdites en raison de différentes injonctions sanitaires.

La saison des festivals s'annonce également détériorée avec l'annulation de nombreux événements ou dans des formats réduits. Dans ce contexte, les arbitrages budgétaires retenus ne permettront pas de compenser la perte de travail subie depuis plus d'un an. Certaines de ces mesures sont en complète inadéquation avec les pratiques professionnelles du secteur et d'autres ne trouvent pas à ce jour d'application concrète. Elles ne permettront pas à tous de travailler.

Nous voyons là à quelle tâche devront s'atteler les élus du Conseil de Gestion. Cette année encore et plus s'il le faut, nous devons veiller à prendre en compte la réalité d'activité du secteur, en faire l'inventaire, pour garantir les droits de tous afin d'être au plus près des besoins de chacun, parce que oui, « la fraternité c'est le droit au-dessus du droit ».

*Très très GRANDS mercis à Pierre et à l'Équipe.
Éva Loyer, Secrétaire.*

Le Président remercie Éva Loyer et passe la parole à **Catherine Ambach**, Trésorière, pour le rapport financier. Celle-ci précise que tous les montants présentés sont arrondis sans décimale.

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2020

En préambule, Catherine Ambach tient à remercier Catherine Gracia, Trésorière adjointe, et Pierre Andrac, Délégué général, pour l'aide qu'ils lui ont apportée tout au long de l'année.

« Conformément aux prescriptions légales et réglementaires, nous vous présentons le rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation. L'ensemble de ces documents vous a été adressé avec la convocation. Les chiffres donnés dans ce rapport sont le plus souvent issus de la présentation spécifique des comptes.

" Dans un univers passablement absurde, il y a quelque chose qui n'est pas absurde, c'est ce que l'on peut faire pour les autres. " André Malraux

Dans la situation de crise sanitaire Covid-19 que nous traversons depuis un an, avec un gouvernement autiste, sourd à nos revendications, considérant les artistes, la culture dans son ensemble, comme non-essentiels, les propos d'André Malraux nous

rappellent que c'est à travers notre solidarité interprofessionnelle que nous pouvons agir, aider celles et ceux de notre corporation qui sont en plein désarroi.

La pandémie a des conséquences extrêmement dures pour le secteur du spectacle vivant, tant pour les entreprises que pour les salariés et particulièrement pour les salariés intermittents pour lesquels l'empêchement de travailler, qui perdure à ce jour, est catastrophique.

Comme cela a été détaillé dans le rapport d'activité, le FNAS a pris dès le début un certain nombre de mesures, rendu possible par l'état des finances fin 2019, pour soutenir les ouvriers les plus précaires.

Nous avons demandé aux entreprises affiliées, avec le soutien des syndicats d'employeurs, de continuer, autant que possible, à contribuer au FNAS, y compris sur la part de salaires dite « activité partielle » et surtout de transmettre les listes nominatives afin que les salariés puissent ouvrir leurs droits.

En 2019, nous avons dû diminuer les taux de prise en charge par des mesures d'urgence afin de préserver l'équilibre financier du FNAS. En fin d'année, la signature de l'avenant à la convention collective, augmentant le taux de contribution au FNAS, était signée et 2020 s'annonçait donc comme une année faste : des recettes augmentées et un report à nouveau positif de près de 600 000 euros, permettant de revenir sur les mesures d'urgence et de retrouver ainsi les taux de prise en charge antérieurs.

Nous ne pouvons que remercier vivement toutes celles qui l'ont fait, limitant ainsi très fortement l'impact de l'arrêt de l'activité sur les recettes du FNAS qui n'ont baissé que de moins de 12 % sur l'année (moins de 15 % si on ne tient pas compte du produit de la vente en mars de l'ancien siège social du FNAS).

Cela nous permet d'envisager un avenir légèrement moins sombre et d'amplifier les mesures de soutien de nos ouvriers grâce à l'effort de toutes et tous.

1. Le résultat

■ **L'année 2020 se termine avec un résultat positif de 1 484 693,71 euros, qui fait suite au résultat de 1 328 753,39 euros en 2018.**

À ce jour :

- le compte « autres réserves » s'élève à **3 500 000 euros**.
- le compte « report à nouveau » s'élève à **594 869,41 euros**.

Il est proposé à l'Assemblée générale d'affecter le résultat au compte « report à nouveau » de l'exercice et de le ramener ainsi à **2 079 563,12 euros**.

2. Les recettes

■ **Le total des produits réalisés en 2020 s'élève à 7 547 176 euros, affichant une baisse de 11,68 % par rapport à 2019.** Les recettes du FNAS proviennent à **95,98 %** des cotisations (99,15 % hors vente de l'ancien siège social) contre 99,32 % en 2019. Le montant des cotisations encaissées s'élève à 7 234 983 euros, soit une baisse de 14,75 % par rapport à la hausse de l'année précédente (+7,49 % en 2019).

Il faut distinguer les cotisations de l'exercice des cotisations sur exercices antérieurs. Les cotisations de l'exercice affichent une baisse de 13,21 % (+5,18 % en 2019).

Nous constatons par ailleurs une forte diminution des cotisations sur exercices antérieurs de 62,02 % contre une hausse de 44,02 % en 2019. C'est probablement une conséquence de la crise économique pour les structures qui devaient des contributions en retard. Les nouvelles structures, elles, ont été moins nombreuses à être en retard d'affiliation.

Nous notons par ailleurs, pour cette année, 2 052 euros de pénalités de retard, contre 15 322 euros pour l'an dernier. Ce n'est pas une surprise, car une des mesures de soutien aux entreprises a été de ne pas appliquer de pénalités sur les retards de paiement 2020.

Les provisions pour créances douteuses baissent, passant ainsi de 5 739 euros en 2019 à 3 323 euros cette année. Les créances perdues sur exercices antérieurs augmentent, passant de 2 490 euros à 22 713 euros.

Les provisions pour CEC/CSEC mutualisées après deux ans sont de 98 851 euros ; ce montant de nouveau très élevé est dû à l'effet décalé des « ordonnances Macron », associé à la décision prise de relancer les structures dont l'effectif apparaissait comme supérieur à 11, en retard dans la mise en place de leur CSEC. Trop souvent, nous avons reçu des PV de carence, augmentant ainsi les sommes à mutualiser.

3. Les dépenses

■ Le poste « Total des charges » passe à 6 062 482 euros en 2020 contre 7 216 59 euros en 2019, soit une diminution de 15,99 %.

Cette baisse est très inférieure à celle que nous craignons, preuve s'il en est de l'intérêt du FNAS pour les ouvrants droits. Ce poste est constitué pour 81,72 % par des dépenses destinées à l'objet social, et pour 18,28 % par des dépenses liées aux frais de gestion (respectivement 83,14 % et 16,86 % pour l'exercice 2019). Cette baisse relative des dépenses d'activité est une conséquence directe de la crise sanitaire.

3.1. Les dépenses « Activités sociales »

● Le poste « Activités sociales » subit cette année une baisse de 17,42 %, moins forte que celle prévue de 33,86 %. Il apparaît que les ouvrants droits ont transmis toutes les demandes éligibles au FNAS et qu'ils ont aussi, beaucoup plus que prévu (+ 40 %), profité des séjours lorsqu'ils ont été possibles.

3.1.1. Les activités de séjours

● Le poste « Activités de séjours » passe de 2 272 028 euros en 2019 à 1 847 296 euros en 2020, soit une baisse de 18,69 %. Nous constatons un net fléchissement du nombre de prises en charge et de personnes concernées : -18,33 % (-16,79 % pour la seule grille 1).

Nous constatons une baisse de 43,49 % en ce qui concerne les colonies.

Cette baisse conjoncturelle ne nous permettra pas d'avancer sur les questions émises depuis plusieurs années : modification des usages, baisse des moyens financiers des familles, montée de l'individualisme qui touche aussi les enfants, plus réfractaires aux voyages de groupe.

Nous constatons aussi la baisse de 20,78 % du montant des séjours en grille 2 et celle de 41,32 % pour les séjours en grille 3. Ces baisses correspondent à peu près à la baisse du nombre de départs.

3.1.2. Les activités de loisirs

● Le total des postes « Activités de loisirs » voit une baisse de 16,97 %, s'établissant à 513 309 euros, nettement moins forte que la prévision de -33 % du BP 2020. Cela s'explique en partie par l'effet « fonds de tiroir » ; toutes les factures qui n'avaient pas été envoyées au FNAS pour prise en charge l'ont été. C'est certainement une preuve du besoin d'argent qu'ont les ouvrants droit, du fait de cette crise.

Il est à noter que l'augmentation des demandes d'abonnements et cartes, essentiellement Deezer, mais aussi Paris-Musées, continue à progresser (+24,13 %), comme la demande de « Chèque Lire » en progression de 15,14 %. Ce sont quasiment les seuls loisirs possibles depuis plus d'un an. Les prises en charge de billets sont, elles, en baisse de 60,10 %.

3.1.3. Les activités et investissements à caractère collectif

La nouvelle présentation de ces dépenses permet une meilleure lisibilité et fait apparaître, en regard du montant comptabilisé sur l'exercice, le montant des activités de l'année, en intégrant celles traitées l'année suivante et en enlevant celles concernant l'année précédente, afin de comparer les dépenses réelles d'un exercice indépendamment des délais de transmission et de traitement des arbres de Noël.

Le constat est que, sur la base des valeurs corrigées, le montant de 2019 était en baisse de 11,76 %. Malgré les difficultés dues aux contraintes sanitaires, la baisse a été stoppée en 2020 (0,38 % d'augmentation). Nous espérons que ces activités que le FNAS a toujours cherché à favoriser, en raison de leur aspect collectif, vont de nouveau augmenter et ainsi marquer un coup d'arrêt à l'individualisme trop souvent prôné.

3.2. Les dépenses « Frais de gestion »

• Le poste « Frais de gestion » est en baisse par rapport à l'exercice précédent de **8,95 %**. C'est une baisse conjoncturelle : le changement d'affectation de la remise sur l'achat des « Chèque Lire » ; le rattrapage de la surestimation du coût de traitement par Audiens sur le second semestre 2019 ; la baisse des coûts d'entretien, des achats de fournitures, des frais de déplacement pour les réunions d'instances et surtout, des frais d'Assemblée générale, diminués comme chaque année non électorale de 80 000 euros.

La baisse de **54,55 %** de coût de la collecte par Audiens l'an dernier était exagérée. Cette année, les coûts remontent de **35,48 %** du fait de la facturation tardive du second semestre, intégrant un rattrapage substantiel sur les trimestres antérieurs. La dématérialisation des déclarations est moins forte que nous le pensions, mais nous travaillons à la substituer à la coûteuse saisie manuelle des listes et déclarations, par ailleurs génératrice d'erreurs.

3.3. Le coût de personnel

• Le total des salaires bruts lissés voit une faible hausse de **1,47 %**. Nous avons décalé sur le début 2020 des emplois pour surcroît d'activité, habituellement démarrés plus tôt. Les deux arrêts maladie de longue durée ont artificiellement fait baisser le montant 2019 comme la régularisation de prévoyance sur 2018 et 2019. Ces éléments s'annulent presque, avec en plus l'effet COVID, dont le remboursement de l'activité partielle et des arrêts pour garde d'enfant. Le total des salaires bruts, indemnités de sécurité sociale incluses, augmente en 2020 de **0,27 %** après une baisse de **6,32 %** en 2019, là encore conjoncturelle.

En conclusion

Nous avons envisagé un exercice 2020 en déficit modéré, projetant une baisse des recettes et des dépenses maximales suite à la crise sanitaire.

Cela n'est pas le cas ; le maintien inespéré à ce point des contributions a largement compensé la baisse plus faible que prévu du coût des activités et nous a amenés, cette année encore, à un résultat très exceptionnel.

Bien malin celui qui pourra prédire l'avenir de ces dépenses. Ce que nous pouvons dire, c'est que malgré la pandémie, le FNAS peut continuer à assurer son rôle en 2021 sans risque majeur. Il a donc une latitude importante pour augmenter le soutien des ouvriers droit, ce que le Conseil de Gestion n'a pas manqué de faire.

Malgré tout, nous devons faire preuve de prudence. La masse salariale, et donc les cotisations des entreprises présentes en 2019, est en baisse et nous sommes, encore plus qu'habituellement, dans la difficulté d'anticiper leur progression pour 2021.

Le départ de structures ayant commencé à contribuer au CASC-SVP va continuer cette année et contribuer à la baisse des recettes comme du nombre d'heures déclarées pour les salariés intermittents, alors même que le nombre de ces derniers ne va pas baisser dans les mêmes proportions.

Nous avons **499** nouvelles affiliations en 2020 et **216** départs, portant le nombre total de structures affiliées au FNAS à **8 446** alors qu'elles étaient **9 017 fin 2019** et **7 284 en 2010** !

Si la baisse des cotisations de l'exercice est de **1 071 847 euros** (+ 399 719 euros de 2018 à 2019), le montant des nouvelles affiliations est, lui, de **127 715 euros**, en baisse de **51,27 %**.

Le pari sur l'avenir est plus hasardeux que jamais. Les employeurs du secteur nous ont confirmé une nouvelle fois leur attachement au FNAS, par le maintien massif des contributions pour 2020 ; nous ne pouvons qu'espérer qu'ils pourront continuer en 2021.

Une bonne nouvelle dans cet océan de noirceur : il apparaît que le GUSO va bientôt se mettre à remplir correctement ses obligations après des adaptations techniques des conventions collectives. Elles sont en cours ! Il ne restera plus qu'à convaincre, avec l'aide de tous les salariés concernés, les collectivités territoriales d'appliquer la loi !

Une fois encore, l'ensemble des équipes formidables du FNAS, emmenées par son Délégué général (que nous remercions chaleureusement), le Bureau et le Conseil de Gestion savent que les solutions toutes prêtes n'existent pas, ne fonctionnent pas. L'ajustement perpétuel des prises de décisions, quasi au cas par cas que nous évoquions dans le rapport financier 2019, est resté plus que jamais de mise cette année pour répondre au mieux à la situation exceptionnelle causée par la crise sanitaire que nous traversons toujours. La solidarité reste et restera notre maître-mot.

Dans aucune prédiction de Nostradamus, nous n'aurions pu prévoir une telle situation, établie malheureusement dans la durée, à la fois sur le plan sanitaire, mais aussi politique, qui nous laisse encore et toujours en plein désarroi et en pleine interrogation pour l'avenir. Nous voyons avec affliction les conséquences humaines et les ravages que cette crise nous fait traverser. La fraternité n'est

qu'une idée humaine, mais la solidarité est une idée universelle. C'est bien ainsi que nous voyons depuis toujours notre mission au FNAS, en étant solidaires et aux côtés de toutes et tous. Nous sommes l'équipage d'un même navire emporté sur la même planète. " Le but de la vie est de croire, d'espérer et de lutter ", disait Indira Gandhi. C'est ce à quoi nous nous attelons au FNAS, en essayant d'aider le plus grand nombre, en redonnant un peu de lumière dans ce long tunnel et en luttant toutes et tous ensemble. Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir (nous en sommes bien incapables dans les circonstances actuelles), mais d'essayer de le rendre possible.

La mélancolie, c'est un désespoir qui n'a pas les moyens. Nous le savons, alors comme toujours, nous nous battons et nous resterons plus que jamais solidaires aux côtés de nos ouvriers droit et de leur famille, en gardant la tête tournée vers le soleil et en mettant un pied devant l'autre. »

Catherine Ambach, Trésorière.
Catherine Gracia, Trésorière adjointe.

Après ce rapport financier, **Catherine Ambach** lit l'annexe réglementaire, dont la communication est désormais obligatoire en Assemblée générale.

ANNEXE RÉGLEMENTAIRE

Évolution prévisible de la situation de l'association et perspectives d'avenir

« Malgré la crise sanitaire et économique pour les entreprises affiliées, l'excédent constaté pour l'exercice clos permet au FNAS d'envisager l'avenir avec sérénité.

Dans l'hypothèse où les recettes baissaient fortement et que, dans le même temps, les dépenses retrouvaient leur niveau antérieur, le fonds de roulement du FNAS ne serait pas impacté au vu du montant du report à nouveau.

Il est donc possible de prolonger et d'amplifier les mesures d'urgence de soutien des ouvriers droits sans risque important.

Cependant, il est probable que les années futures verront une baisse des contributions du fait de la disparition des structures les plus fragiles.

Il existe un risque non négligeable de baisse du nombre des ouvriers droit consécutif à une probable baisse générale de l'activité du spectacle vivant.

Le FNAS se retrouverait probablement alors dans une situation d'équilibre à un niveau inférieur à celui de 2019.

Événements intervenus depuis la clôture de l'exercice

Il convient de souligner qu'aucun événement important, pouvant avoir un impact sur la présentation des comptes annuels 2020, n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, que nous soumettons à votre approbation, ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent, à l'exception du changement de méthode décrit dans l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 qui réforme le règlement CRC 99-01. »

Pour conclure ce point, **le Délégué général** signale qu'en 2020, les ouvriers droit sont environ 20 000 de moins qu'en 2019. Cette diminution prouve que bon nombre de structures n'ont pas eu d'activité et qu'elles n'ont pas pu cotiser sur le chômage partiel. Il espère vivement qu'en 2021, ce nombre reviendra au niveau de 2019.

RAPPORT DE M. LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport sur les comptes annuels

Vincent Rosso, commissaire aux comptes du cabinet Solutec Audit, présente son rapport sur les comptes annuels, qui se décompose en quatre grandes parties.

Opinion sur les comptes

Le commissaire aux comptes certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Dans cette partie, le commissaire aux comptes indique que l'audit a été réalisé dans le respect du référentiel d'audit, c'est-à-dire selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Le travail a porté principalement sur deux grands thèmes : les recettes et les prises en charge. Les procédures internes ont été décortiquées pour vérifier leur fiabilité et pour détecter les axes d'amélioration. Des tests ont été réalisés sur un échantillonnage pour s'assurer du bon fonctionnement de chaque processus.

Indépendance

Le commissaire aux comptes garantit qu'il a effectué sa mission en toute indépendance et dans le respect du code déontologique de sa profession.

Une observation a également été insérée pour signaler le passage à un nouveau référentiel de présentation des comptes, comme la Trésorière l'a mentionné dans son rapport financier.

Justificatif des appréciations

Le commissaire aux comptes explique le contexte de la pandémie mondiale. Il indique qu'un focus particulier a été fait sur les créances pour s'assurer qu'elles étaient bien fondées et vérifier leur valeur.

Comptes annuels

Le cabinet Solutec Audit a vérifié que les données chiffrées étaient correctes et que toutes les mentions étaient présentes, d'où l'intégration de l'annexe réglementaire par souci de conformité.

Rapport spécial

Aucune convention réglementée n'a été portée à la connaissance du cabinet Solutec pour l'exercice 2020.

COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Le Président passe la parole à **Laurent Ménager**, expert-comptable du cabinet Secofi. Celui-ci précise que cette année, il a pu travailler avec le service comptable du FNAS en formule mixte distance-présentiel, en avril et mai.

Il résume les grandes lignes des caractéristiques des comptes en 2020, sachant que le rapport financier de la Trésorière est déjà très complet.

La trésorerie est passée de 1,3 M€ en 2019 à 1,4 M€ en 2020, cette augmentation s'expliquant par :

- la forte baisse des dépenses,
- le maintien des recettes grâce à l'effet conjugué de l'augmentation du taux de cotisation et de la contribution volontaire des entreprises sur le chômage partiel,
- la vente de l'ancien siège social qui a apporté un produit exceptionnel de 250 k€,
- la suppression de l'impôt sur les sociétés au titre des revenus fonciers, la cession du local ayant eu lieu en début d'année 2020.

Comme c'est le cas chaque année, le FNAS n'avait pas connaissance des comptes des SCI au moment de la préparation de l'Assemblée générale ; c'est pourquoi les titres des villages de vacances ont été dépréciés sur la base d'un estimatif calculé d'après les chiffres des années précédentes.

Le Président remercie **Laurent Ménager** et invite les participants à poser leurs questions sur les comptes.

Cathy Gracia s'inquiète de la perte de 20 000 ouvrants droit, évoquée par le Délégué général juste après le rapport financier. Cette baisse historique du nombre d'ouvrants droit montre bien que la crise a des répercussions dramatiques sur l'emploi. **Le Président** assure que le Conseil de Gestion fait de son mieux pour essayer de les rattraper, en étendant les périodes de calcul des temps de travail et en prolongeant les droits.

Christophe Jaillet renchérit en faisant valoir l'avance de 100 € octroyée aux foyers les plus modestes. Ces aides ont pu être mises en place grâce à l'augmentation du taux de cotisation et à la bonne volonté des employeurs qui ont suivi l'appel à cotisation sur le chômage partiel, alors qu'ils n'en avaient pas l'obligation. Ces efforts ont permis ces actions solidaires vis-à-vis des usagers.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE SUIVI

Agnès Loudes, Présidente de la Commission de Suivi, lit son rapport.

« En cette année si dure pour nous tous (le monde de la culture), mais aussi pour le monde entier, pour nos familles, nos amis, nos voisins, les représentants des employeurs et ceux des salariés ont su maintenir des instants de dialogue et d'échange autour du projet du FNAS.

Ce ne fut pas facile et je tiens ici à remercier les membres du Conseil de Gestion, son président, son délégué général pour leur écoute, pour les réponses et les éclairages qu'ils ont su nous apporter avec compétence, professionnalisme et engagement.

L'engagement, il en a fallu également beaucoup aux représentants des employeurs, à leurs salariés, aux bénévoles militants qui constituent la Commission de Suivi employeurs. Extrêmement sollicités dans cette période de crise, ils ont néanmoins eu à cœur de maintenir leur attention au FNAS. Je tiens donc à les remercier tous ici chaleureusement avec un spécial " thanks " pour les permanents des syndicats et le SMA pour sa première proposition de rédaction d'indicateurs de suivi. Il n'était pas simple de penser cette première synthèse.

Lors de la dernière AG du FNAS, déjà en format mixte (quelques présents) et en visioconférence, nous avons évoqué les progrès et les avancements de nos dialogues. Le point principal était l'accord historique et unanime des employeurs pour une augmentation du taux de cotisation au FNAS : + 0,2 %. Cet accord et unanimité ne furent pas faciles à atteindre, mais j'y vois une preuve tangible de la force du dialogue social quand il s'applique avec engagement et pour l'intérêt collectif. Ce n'est pas un consensus, c'est un dialogue engagé, avec une résolution collective.

Avec le FNAS, cela ne peut être que le cas, car, comme le faisait remarquer avec malice le Délégué général, " une majorité des responsables de structures culturelles sont aussi des salariés ". Je l'ai entendu à notre dernière rencontre. Il faut rappeler cette proximité : nous n'avons pas le Mur de Berlin entre nous !

Les échanges que nous avons eus entre nous cette année passée témoignent d'une véritable appropriation par les employeurs, puisque nous étions remontées de nos adhérents des questions, remarques, plaintes (il y en a toujours un peu) de leurs salariés ou d'eux-mêmes, en tant qu'usagers. Presque un signe de banalisation... Tout le monde dit " nous ", que l'on soit employeur ou salarié, en parlant du FNAS.

Autre témoignage de confiance et de soutien au FNAS : pendant cette crise - y compris en cas de chômage partiel -, suite à l'appel de la Commission de Suivi, les employeurs ont maintenu majoritairement leurs cotisations volontaristes au FNAS, marquant ainsi cet indéfectible attachement, mais également leur écoute de ce besoin de solidarité. Un salarié au chômage partiel reste un salarié, donc avec des droits au FNAS.

De son côté, le Conseil de Gestion a ouvert ses portes plus généreusement aux représentants des employeurs : 4 représentants (2 titulaires et 2 suppléants) ont été systématiquement invités aux différents Conseils de Gestion, en toute transparence. Grâce ou avec la visioconférence, nous n'avons omis aucune de ces réunions.

La Commission de Suivi Employeurs a elle-même eu plus de mal à se réunir, car nous étions déjà en Conseil de Gestion, ce qui faisait donc doublon. J'insiste sur cette période très chronophage de réunions. Nous réfléchissons avec le Conseil de Gestion à une nouvelle temporalité de nos rencontres, bien que nous ayons pu les maintenir grâce à la disponibilité de ses membres.

La Commission de Suivi a ainsi pu être informée sur l'évolution des moyens de communication du FNAS (en particulier numérique), sur les améliorations de l'Espace Ouvrant Droit et des délais de traitement des demandes, hélas très raccourcis cette année : du fait de la pandémie, moins de demandes.

Nous avons pu aussi prendre connaissance des indicateurs financiers, sachant qu'extrapoler à l'avance les conséquences de la crise sur les entreprises (cotisations) et sur les salariés (usages, droits ouverts) était très difficile. Nous en sommes réellement conscients et, je tiens à le préciser, c'était particulièrement difficile cette année.

Les comptes restent très équilibrés, ce qui est rassurant en termes de gestion, mais pas en ce qui concerne la baisse des usages. Les employeurs ont également remarqué une baisse du nombre d'ouvrants droit. Quand on dit " très équilibrés ", c'est avec un rétablissement des réserves et du fonds de roulement, mais cela demande quand même une grande vigilance. La crise est bien là.

Nous avons aussi échangé sur la mise en place d'un document de suivi d'indicateurs du FNAS, sorte de synthèse condensée de tous les éléments que nous retrouvons ici en Assemblée générale. Encore merci à l'équipe du FNAS de donner autant de détails. Des premiers éléments de proposition et de réponses sur ces indicateurs ont fait l'objet d'allers/retours entre la Commission de Suivi et le Conseil de Gestion. Nous avons bien avancé et nous nous sommes donné comme objectif de valider ce document pour la fin de l'année civile 2021.

Certaines questions, telles que le seuil d'effectifs et la définition de la permanence, ont été soulevées pendant ces échanges. Nous avons veillé à en faire part aux groupes de travail ou à conseiller de les inscrire à l'ordre du jour de la CPPNI. Nous restons concentrés sur le FNAS, en respectant nos instances.

Pour conclure, je voudrais, au nom de la Commission de Suivi Employeurs, remercier le Conseil de Gestion pour le climat de confiance qu'il a su établir, ce qui n'est pas une mince vertu en ces temps troublés.

*Comme pour notre Convention Collective, le FNAS est un bien commun que nous n'interprétons pas toujours de la même façon... mais nous y tenons tous.
Merci à toutes, tous.*

*Pour la Commission de Suivi Employeurs (signataires de la CCNEAC),
Agnès Loudes, Présidente,
Aix-en-Provence, le 15 juin 2021. »*

Le Président remercie Agnès Loudes d'avoir su nouer avec le FNAS un dialogue constructif en tant que porte-parole des représentants des employeurs.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Il est proposé d'affecter l'excédent de 1 484 693,71 euros au compte de report à nouveau pour le porter à 2 109 853,72 euros. L'Assemblée générale devra se prononcer sur cette proposition en votant la sixième résolution.

DÉCISION SUR LA MUTUALISATION DES FONDS PROVISIONNÉS POUR LES CSE/CSEC EN COURS DE CRÉATION

Conformément au règlement intérieur, il est proposé de mutualiser 87 814,55 euros des fonds non utilisés pour les CSEC en sommeil ou en attente de création, et provisionnés à hauteur de 138 239,45 euros. Le Délégué général fait remarquer que ces fonds inutilisés tendent à diminuer. Cette baisse est appelée à se poursuivre, au fur et à mesure que les CSEC se mettront en place.

BUDGET PRÉVISIONNEL

À l'instar de l'année précédente, le Conseil de Gestion préfère tabler sur un budget délibérément pessimiste, pour pouvoir maîtriser la situation en cas de forte chute des recettes et de hausse inédite des dépenses. Le Délégué général souligne que, même si c'était le cas en 2021, le report à nouveau de 2020 permettrait d'y faire face.

Recettes

■ Les produits baissent globalement de 22,98 %. Les cotisations sont prévues à 5,760 M€, soit un écart de -20,39 % par rapport à 2020.

Le local de la rue du Département ayant été vendu en 2020, il n'y aura pas de recettes exceptionnelles en 2021.

Charges

Activités sociales

■ Comptant sur l'amélioration de la situation sanitaire, les activités sont prévues en hausse de 5,16 %.

Séjours

• Les séjours sont à + 8,31 % par rapport à 2020.

Loisirs

• En revanche, les loisirs sont revus à la baisse (-18,32 %) pour des raisons conjoncturelles, sachant qu'à cause de la fermeture des salles de spectacles, musées, parcs d'attractions et activités sportives, il y a eu très peu de demandes de prises en charge au 1^{er} semestre, en dehors des achats de chèques-lire et des abonnements Deezer qui, eux, augmentent respectivement de 9,64 % et 39,26 %.

Activités et investissements à caractère collectif

• Un budget résolument offensif de +37,83 % est prévu sur les activités de l'année, dans l'espoir d'une reprise des Arbres de Noël en fin d'année.

Formation/communication/information

■ Les dépenses augmentent globalement de 28,62 %, dans la perspective d'une reprogrammation de journée d'étude d'hiver à l'automne.

- Le Conseil de Gestion espère que les commissions pourront reprendre en présentiel. Un budget est donc prévu pour les déplacements en commission, qui étaient en chute libre en 2020 ; néanmoins, ce budget n'atteint même pas la moitié du réalisé de 2019.
- FNAS Infos baisse de 3,34 %, sachant qu'un seul numéro paraîtra en 2021. Le Délégué général annonce qu'il s'agira de la dernière parution dans le format habituel. Un nouveau modèle est en cours de réflexion ; il sera présenté à l'Assemblée générale de 2022.
- La délégation à Avignon augmente de 100 % puisque le Festival d'Avignon se tient cette année alors qu'il avait été annulé en 2020.
- Les impressions de documents et les affranchissements sont en hausse, car en cette période de crise sanitaire, le FNAS a multiplié les échanges par courrier avec les ouvriers droit. Le Délégué général signale au passage qu'à ce jour, le FNAS n'a que 30 % des adresses courriel des ouvriers droit, d'où l'obligation de communiquer avec des courriers papier aux 70 % dont l'adresse électronique est inconnue.

Frais de gestion

■ Ils sont en légère augmentation (+ 6,76 %), principalement à cause d'un rattrapage de 2020 sur le poste de convention de gestion avec Audiens (+25,92 %) : l'année dernière, la crise sanitaire a engendré des décalages de facturation, obligeant à rattacher à 2021 des factures relatives à l'exercice 2020.

- Dans les charges externes, une forte augmentation est prévue sur les déplacements en Conseil de Gestion/Bureau/Assemblée générale, qui reprennent en présentiel en 2021. Une enveloppe a également été remise pour les déplacements de journées d'étude régionales. Néanmoins, les sommes sont loin d'atteindre les budgets d'avant-crise : le retour au présentiel se fera progressivement et de façon plus limitée. Dans cette perspective, le FNAS a équipé sa salle de réunion avec un système de visioconférence, pour permettre de tenir des réunions en format mixte.
- Les charges de gestion financière sont en augmentation de 25,66 %. Cette hausse est liée essentiellement aux dotations aux amortissements et provisions, le FNAS ayant profité de la forte réduction du taux de présence des salariés dans les locaux pour changer les fenêtres donnant sur l'avenue de Choisy. Cette opération permettra une meilleure isolation phonique et thermique, générant ainsi des économies d'énergie et un plus grand confort des salariés. Dans le même ordre d'idée, le système de climatisation/renouvellement et traitement d'air a été changé. Ces investissements seront amortis sur dix ans, dans les immobilisations corporelles (+28,67 %).
- Les immobilisations incorporelles augmentent également (+35,95 %) pour amortir les développements du logiciel de gestion. Le Délégué général signale que le FNAS est en train de conclure un accord de licence annuelle avec le CASC-SVP, pour l'autoriser à utiliser le logiciel de gestion du FNAS moyennant redevance. Cet accord donnera donc lieu à des recettes, qui ne figurent pas encore au budget.

Résultat de l'exercice

■ Avec un total de produits de 5 813 100 euros et un total de charges de 6 393 273 euros, le résultat est de -580 173 euros. Le Délégué général précise que le document présenté à l'Assemblée générale tient compte de la transformation des avances en secours aux ouvriers droit, dans la rubrique « activités et investissements à caractère collectif ». Ce déficit sera largement compensé par l'excédent de l'exercice 2020.

Détail des coûts à répartir de personnel et affranchissement

■ Les coûts de personnel augmentent de 2,33 %, pour tenir compte d'une décision unilatérale de l'employeur, actée dans l'avenant à l'accord d'entreprise du FNAS : désormais, les salaires progressent en continu, y compris après l'échelon 7, à raison d'un échelon tous les deux ans. Neuf salariés de l'équipe sont concernés par un passage immédiat en 2021.

Le Délégué général profite de ce sujet pour annoncer le départ à la retraite du chef comptable à la fin du mois de juin. Son remplaçant arrivera le 6 septembre. À cette occasion, le FNAS restructure le service comptable en créant un binôme avec l'autre comptable, permettant ainsi un suivi constant du travail et une bonne transmission des informations. Ce modèle de binôme est dupliqué pour l'encadrement de chaque service, dans un souci de meilleure efficacité et de passage de relais plus facile en cas d'absence. L'organigramme sera actualisé en conséquence.

Cette présentation de budget prévisionnel étant achevée, le **Président** ouvre le débat.

Agnès Loudes note la forte baisse des cotisations dans le budget prévisionnel. Elle rappelle que les ressources des entreprises de la CCNEAC proviennent essentiellement des subventions. L'ensemble des employeurs sera très vigilant vis-à-vis des politiques publiques, pour éviter les baisses de financement.

Le Délégué général tient à rassurer l'Assemblée générale : le FNAS a choisi des hypothèses volontairement pessimistes, mais avec la reprise, les recettes ne devraient pas être aussi basses que dans le budget.

Sabine Del Yelmo (l'Hexagone, Scène nationale de Meylan) s'étonne que 70 % des usagers ne communiquent avec le FNAS que par courrier.

Le Délégué général explique qu'en effet, seuls 30 % des ouvriers droit ont transmis leur adresse courriel. Il espère que l'appropriation de l'Espace Ouvrier Droit permettra de récupérer davantage d'adresses courriel, car la communication par courrier est plus lourde, plus coûteuse et génère des délais plus importants de traitement. Cependant, le FNAS doit composer avec sa population très éclectique, qui va des ultra-connectés aux réfractaires à toute nouvelle technologie.

Il constate que bien souvent, il faut deux ans pour que les changements de mode opératoire soient appliqués ; le FNAS étant passé aux règlements par virement en mars 2020, il peut raisonnablement envisager une baisse très notable des lettres-chèques en 2022.

APPROBATION DES RÉOLUTIONS À BULLETIN SECRET

Les conditions de tenue de cette AG et le vote par correspondance ont réduit le nombre de votants.

Le Président, avant de proclamer les résultats, ne cache pas sa déception face à ce faible taux de participation. **Cathy Gracia** estime que les liens se sont distendus avec l'annulation des journées d'étude ; il lui semble très important de tenir la prochaine journée d'étude d'hiver, pour fédérer les représentants du personnel des entreprises du secteur et les remotiver.

Première résolution

« L'Assemblée générale approuve le compte rendu de l'Assemblée générale du 28 septembre 2020 tel qu'il est présenté. »

La première résolution est approuvée à l'unanimité.

Deuxième résolution

« Après avoir entendu la lecture du rapport d'activité, l'Assemblée générale approuve celui-ci. »

La deuxième résolution est approuvée à l'unanimité.

Troisième résolution

« Après avoir entendu la lecture du rapport financier, l'Assemblée générale approuve celui-ci. »

La troisième résolution est approuvée à l'unanimité.

Quatrième résolution

« Après avoir entendu la lecture du rapport de M. le Commissaire aux Comptes, l'Assemblée générale lui donne acte de l'exécution de son mandat. »

La quatrième résolution est approuvée à l'unanimité.

Cinquième résolution

« L'Assemblée générale approuve les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont présentés. »

La cinquième résolution est approuvée à l'unanimité.

Sixième résolution

« L'Assemblée générale décide d'imputer l'excédent de l'exercice clos le 31 décembre 2020, qui s'établit à 1 484 693,71 euros, au compte " report à nouveau " pour le porter à 2 109 853,72 euros. »

La sixième résolution est approuvée à l'unanimité.

Septième résolution

« L'Assemblée générale décide de mutualiser 87 814,55 euros des fonds non utilisés pour les CSEC en sommeil ou en attente de création et provisionnés à hauteur de 138 239,45 euros, conformément à l'article III.3 du règlement intérieur du FNAS. »

La septième résolution est approuvée à la majorité, moins 2 abstentions.

Huitième résolution

« L'Assemblée générale donne quitus plein, entier et sans réserve aux membres du Conseil de Gestion, à M. le Président et à Mme la Trésorière pour leurs actes de gestion et l'accomplissement de leur mission. »

La huitième résolution est approuvée à l'unanimité.

Neuvième résolution

« L'Assemblée générale approuve le budget prévisionnel pour l'exercice 2021 tel qu'il est présenté. »

La neuvième résolution est approuvée à la majorité moins 1 abstention.

S'agissant de la septième résolution, **le Délégué général** rappelle que la mutualisation des fonds non utilisés pour les CSEC en sommeil ou en attente de création est prévue par la CCNEAC. Cette année, ces fonds sont assez importants puisqu'après la mise en œuvre des ordonnances Macron, il avait été décidé de suspendre cette mutualisation, pour laisser le temps aux CE ou aux CEC de passer en CSE ou en CSEC. Les salariés des entreprises concernées ont tout de même eu droit à des prises en charge de loisirs sur la base d'un demi-plafond, par décision du Conseil de Gestion.

DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS

Au moment de la constitution du CSEC de son entreprise, **Hugo Layan (théâtre Paris-Villette)** s'est aperçu que le FNAS était très mal connu dans son entreprise, donc pratiquement pas utilisé. Il s'interroge sur le fossé générationnel qui peut exister entre les équipes assez anciennes, qui transmettent le fonctionnement du FNAS aux nouvelles recrues, et les équipes plutôt jeunes, qui ignorent les multiples possibilités du dispositif. Par exemple, beaucoup de salariés croient encore que seuls les voyages collectifs sont pris en charge.

Ce témoignage conforte **le Président** dans sa conviction de l'importance des journées d'étude.

Le Délégué général explique la différence entre les journées d'étude d'été et d'hiver, destinées à donner les connaissances indispensables aux délégués du personnel pour exercer leur mandat, et les journées d'étude régionales qui ont vocation à informer les salariés d'une ou plusieurs entreprises sur le fonctionnement du FNAS. Celles-ci sont organisées à la demande des représentants du personnel : le Délégué général et/ou un élu du Conseil de Gestion se déplace dans l'entreprise pour répondre à toutes les questions des salariés.

Le Président ajoute que les syndicats d'employeurs sollicitent également le FNAS pour mieux comprendre le dispositif technique, afin d'informer leurs adhérents.

Le Délégué général confirme à Hugo Layan que, loin de restreindre les destinations de séjours à une liste fermée, le FNAS prend en charge non seulement les voyages collectifs et les villages de vacances, mais aussi tous les séjours choisis par les ouvriers : Gîtes de France, campings, auberges de jeunesse, gîtes d'étape de montagne, réseau Clévacances, réseau Accueil Paysan, résidences de vacances, séjours tout compris réservés en agence labellisée Atout France, etc. Il propose de venir au théâtre Paris-Villette pour expliquer en détail toutes les possibilités offertes aux salariés.

Le Délégué général signale également que toutes les informations figurent dans le FNAS Mode d'Emploi, téléchargeable sur le site. FNAS Infos, qui est envoyé à tous les ouvriers droit, contient toujours des articles sur les droits des usagers et les règles de prise en charge. Malheureusement, bon nombre de salariés du champ n'utilisent pas ces outils mis à leur disposition.

Il invite les représentants du personnel qui souhaitent mieux connaître le FNAS à participer non seulement aux journées d'étude, mais aussi aux commissions qui se réunissent plusieurs fois par an. Ces commissions sont le lieu de discussion et de réflexion sur les orientations du FNAS, avant d'en présenter les conclusions au Bureau puis au Conseil de Gestion qui statue sur les points évoqués. C'est également là que l'on discute des demandes de prise en charge qui sortent des règles, quitte à envisager des évolutions. Elles permettent donc de mieux comprendre les arcanes du FNAS et d'agir plus efficacement pour les droits des salariés.

Cécile Lebert (Scène nationale de Vandoeuvre) admet bien volontiers que le FNAS met beaucoup d'outils à disposition, mais elle observe néanmoins que, lorsqu'ils abordent leur mandat, les nouveaux élus sont noyés sous des masses d'informations très importantes, sans savoir lesquelles privilégier. Elle suggère au FNAS d'envoyer le FNAS Mode d'Emploi en retour du PV d'élections, pour que les représentants du personnel aient immédiatement en main toutes les informations dont ils ont besoin. Le Délégué général note cette idée qu'il trouve excellente.

Bertrand Maon constate que dans le collège des intermittents, la participation au vote des résolutions est particulièrement basse. Selon lui, cette démobilisation en dit long sur la situation de l'emploi dans le secteur, qui était déjà dégradée les années précédentes et qui est devenue catastrophique depuis la crise sanitaire. Dans le secteur lyrique où il travaille depuis des décennies, les perspectives sont si désespérantes que beaucoup d'artistes pensent à se reconverter dans un autre métier.

Éva Loyer ne peut que partager ce constat, mais elle insiste sur l'importance de se mobiliser pour le FNAS qui est un dispositif exceptionnel en France : dans l'écrasante majorité des secteurs, les œuvres sociales ne sont accessibles qu'aux salariés des entreprises avec CSE, c'est-à-dire de plus de 50 salariés. La possibilité d'y accéder lorsqu'on est permanent d'une structure de moins de 50 salariés ou que l'on est salarié intermittent représente un véritable acquis social, qu'il est essentiel de préserver. Les ouvriers droits doivent en prendre conscience en se mobilisant davantage, ne serait-ce qu'en votant à l'Assemblée générale.

Sébastien Coutant (SFA) rejoint ce point de vue. Pour sa part, en tant que salarié précaire, il n'aurait jamais pu bénéficier de vacances en famille sans les prises en charge du FNAS. La démobilisation à laquelle il assiste actuellement lui semble moins relever d'un fossé générationnel que d'un fossé idéologique. Aujourd'hui, beaucoup de salariés voient le FNAS comme un service alors qu'en réalité, il s'agit d'une conquête sociale issue de la philosophie des mouvements d'éducation populaire, pour que tous les travailleurs du spectacle vivant aient droit aux vacances et aux loisirs. À ce titre, les représentants du personnel ont un rôle à jouer. Les journées d'étude, auxquelles Sébastien Coutant a participé à plusieurs reprises, sont des moments précieux pour permettre à chacun d'acquérir des connaissances, d'échanger avec ses homologues et, ensuite, de faire vivre la démocratie dans leur entreprise.

Le Délégué général encourage les nouveaux élus à s'inscrire aux journées d'étude d'hiver, à l'automne 2021, et aux journées d'étude d'été 2022.

S'agissant du taux d'utilisation du FNAS, il signale que, sur plus de 100 000 salariés déclarés au FNAS par les 9 000 entreprises affiliées, 60 000 ouvrent des droits à un moment ou à un autre de l'année. En moyenne, 42 000 salariés ont des droits ouverts pendant l'année et plus de 50 % les utilisent, en demandant au moins une prise en charge. À titre de comparaison, le taux d'utilisateurs de la CCAS est au maximum de 25 %, alors qu'il s'agit du CSE le plus richement doté de France. Le FNAS n'a donc pas à rougir de son taux d'utilisation, même s'il peut encore s'améliorer.

Le Président confirme la volonté du Conseil de Gestion d'accompagner le mieux possible les ouvriers droits, dans l'esprit de solidarité qui s'impose plus que jamais en ces temps difficiles.

Il adresse ses remerciements à toute l'équipe du FNAS qui n'a pas ménagé ses efforts cette année pour poursuivre son travail en s'adaptant aux circonstances.

Il clôture la séance en souhaitant un bel été à tous les participants, qu'il remercie pour leur présence.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 26.)

Les mots croisés

■ par Monsieur Henri

Solutions ci-dessous

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2									■	
3								■		
4				■						
5						■				
6				■						
7			■		■					
8						■			■	
9				■						
10										

Horizontalement :

1- Cette élection fut une des victimes du funeste virus. 2- Fleurs du présage. 3- Cruches et gourdes. Quand on a pas de pot on tombe dessus. 4- Prénom d'origine germanique. Grenouille de bénitier. 5- Merdique. Saint ibérique. 6- Époque. Bonne couche. 7- Dans la lutte contre un virus, elle est plus que nécessaire. Chatonné. 8- Braise. Note. 9- Béquille. Dans le titre d'un roman d'Ernest Hemingway. 10- Pallieras.

Verticalement :

A- Verbe revendicatif. B- Ses doyens ne sont pas obligatoirement de vieux messieurs. C- Business. Tonton Crésus. D- Jack Lang en est le président. Lyonnaise. E- Duo. F- Autochtones. Romains. G- Emballé. C'est la moitié. H- C'est le champion. Rôle pour Charles Dullin. I- Risquait. Voyelles. J- Indispensables par les temps qui courent.

Solutions

Horizontalement : 1- Municipale. 2- Anémones. 3- Nigauds. Os. 4- Ivo. Pieuse. 5- Fécales. San. 6- Ere. Enduit. 7- S.S. Sert. 8- Tison. Ml. 9- Etal. Vieil. 10- Remédieras.
Verticalement : A- Manifeste. B- Université. C- Négoc. Sam. D- I.M.A. Soie. E- Couple. F- Indiens. Vl. G- Pesé. Demie. H- As. Usurier. I- Osaït. J.A. - Essentiels.

■ Vous êtes un ouvrant droit, si votre courriel concerne :

● une demande d'ordre général : contact@fnas.net

● une demande d'ordre général, ou un document concernant vos droits, une modification de vos coordonnées : contact@fnas.net

● une demande ou l'envoi d'un document complémentaire à propos d'un séjour : sejours@fnas.net

● des activités de loisirs : loisirs@fnas.net

● une commande de chèques, Carte ou abonnement : commandes@fnas.net

■ Vous représentez un CSEC ou un CSE, si votre courriel concerne :

● une commande de chèques : commandes@fnas.net

● toute autre demande de contact : csec@fnas.net

■ Vous êtes un représentant du personnel et souhaitez des renseignements sur les « Arbres de Noël » et autres activités collectives : collectives@fnas.net

■ Vous êtes une entreprise entreprises@fnas.net

Grilles de prise en charge 2022

Pour une période de 12 mois, année civile, le nombre de prises en charge n'est pas limité, seul le montant total est limité :

- par le plafond annuel de la grille de prise en charge selon le type d'activité,
- par le plafond annuel de la grille globale qui représente le montant maximum de prise en charge toutes activités confondues (sauf colonies).

Quotient familial	Plafonds par membre du foyer fiscal								
	Plafond global	Séjours						Grille COLONIES	
		● Séjours 1		● Séjours 2		● Séjours 3			
		Séjours proposés par le FNAS et réseaux listés fiche n°2		Réseaux ANCAV-TT et UNAT Tourisme social		Secteur marchand, immatriculation Atout-France		Taux	Plafond annuel
Taux	Plafond annuel	Taux	Plafond annuel	Taux	Plafond annuel	Taux	Plafond annuel		
Moins de 350 €	900 euros	70 %	550 euros	60 %	500 euros	50 %	350 euros	70 %	550 euros
350 à 450 €	850 euros	65 %	525 euros	55 %	475 euros	45 %	325 euros	65 %	525 euros
451 à 550 €	800 euros	60 %	500 euros	50 %	450 euros	40 %	300 euros	60 %	500 euros
551 à 650 €	700 euros	55 %	450 euros	45 %	400 euros	35 %	250 euros	55 %	450 euros
651 à 750 €	600 euros	50 %	400 euros	40 %	350 euros	30 %	200 euros	50 %	400 euros
751 à 850 €	500 euros	45 %	350 euros	35 %	300 euros	25 %	150 euros	45 %	350 euros
851 à 950 €	450 euros	40 %	300 euros	30 %	250 euros	20 %	150 euros	40 %	300 euros
951 à 1 100 €	400 euros	35 %	250 euros	25 %	200 euros	15 %	100 euros	35 %	250 euros
1 101 à 1 250 €	350 euros	30 %	200 euros	20 %	150 euros	10 %	100 euros	30 %	200 euros
Plus de 1 250 €	300 euros	25 %	175 euros	15 %	125 euros	5 %	100 euros	25 %	175 euros

Grille de base de prise en charge des frais de transport

Pour tous les séjours effectués dans une localité située à une distance inférieure à 3 000 km de la localité du domicile, le FORFAIT pour la totalité du transport, aller et retour, sera de :

Au-delà de 3000 km un forfait de 130 € sera ajouté aux 702 € pour chaque tranche de 1 000 km supplémentaires et le montant ainsi calculé sera plafonné au double du coût de l'hébergement faisant l'objet d'une prise en charge par le FNAS.

Forfait transport : la colonne BASE donne, en fonction de la distance entre la localité de votre domicile et celle de votre lieu d'hébergement, le montant qui correspond à la base forfaitaire de calcul pour la totalité de votre voyage.
Ce montant forfaitaire comprend l'aller et le retour.

Distance		BASE
entre 0 km	et 50 km	12,00 €
entre 51 km	et 100 km	27,00 €
entre 101 km	et 200 km	47,00 €
entre 201 km	et 350 km	79,00 €
entre 351 km	et 500 km	118,00 €
entre 501 km	et 850 km	193,00 €
entre 851 km	et 1 250 km	293,00 €
entre 1 251 km	et 2 000 km	461,00 €
entre 2 001 km	et 3 000 km	702,00 €

Grilles de prise en charge des activités de loisirs

Plafond Loisirs pour la totalité du foyer fiscal d'un ouvrant droit salarié des entreprises de moins de 11 ou intermittent

Activités culturelles et de loisirs

Le plafond annuel pour l'ensemble du foyer est déterminé par le nombre ci-dessous de membres de votre foyer fiscal

Quotient familial	Taux	1	2	3	4	5	6	7	8
Moins de 350 €	70 %	330 €	540 €	750 €	960 €	1 170 €	1 380 €	1 590 €	1 800 €
350 à 450 €	65 %	295 €	490 €	685 €	880 €	1 075 €	1 270 €	1 465 €	1 660 €
451 à 550 €	60 %	265 €	445 €	625 €	805 €	985 €	1 165 €	1 345 €	1 525 €
551 à 650 €	55 %	235 €	400 €	565 €	730 €	895 €	1 060 €	1 225 €	1 390 €
651 à 750 €	50 %	210 €	360 €	510 €	660 €	810 €	960 €	1 110 €	1 260 €
751 à 850 €	45 %	185 €	320 €	455 €	590 €	725 €	860 €	995 €	1 130 €
851 à 950 €	40 %	160 €	280 €	400 €	520 €	640 €	760 €	880 €	1 000 €
951 à 1 100 €	35 %	135 €	240 €	345 €	450 €	555 €	660 €	765 €	870 €
1 101 à 1 250 €	30 %	110 €	200 €	290 €	380 €	470 €	560 €	650 €	740 €
Plus de 1 250 €	25 %	90 €	165 €	240 €	315 €	390 €	465 €	540 €	615 €

Pour les salariés permanents des entreprises d'au moins 11 dotées d'un CSEC ou d'un CSE ayant passé un accord avec le FNAS, ce plafond est diminué de 150 €.

Quotient familial	Taux	Carte Paris-Musées			Billet toute expo	Deezer 1 an			Carte Loisirs	
		Solo	Duo	18-26 ans		Premium	HiFi	Famille	Famille	Individuel
Tarif public		40,00 €	60,00 €	20,00 €	« Chèque* »	119,88 €	239,88 €	179,88 €	36,00 €	28,00 €
Tarif FNAS avant PEC		32,00 €	48,00 €	16,00 €	8,00 €	87,00 €	150,00 €	150,00 €	25,00 €	20,00 €
		Prix à payer en fonction de votre quotient familial								
Moins de 350 €	70 %	9,60 €	14,40 €	4,80 €	2,40 €	26,10 €	45,00 €	45,00 €	7,50 €	6,00 €
350 à 450 €	65 %	11,20 €	16,80 €	5,60 €	2,80 €	30,45 €	52,50 €	52,50 €	8,75 €	7,00 €
451 à 550 €	60 %	12,80 €	19,20 €	6,40 €	3,20 €	34,80 €	60,00 €	60,00 €	10,00 €	8,00 €
551 à 650 €	55 %	14,40 €	21,60 €	7,20 €	3,60 €	39,15 €	67,50 €	67,50 €	11,25 €	9,00 €
651 à 750 €	50 %	16,00 €	24,00 €	8,00 €	4,00 €	43,50 €	75,00 €	75,00 €	12,50 €	10,00 €
751 à 850 €	45 %	17,60 €	26,40 €	8,80 €	4,40 €	47,85 €	82,50 €	82,50 €	13,75 €	11,00 €
851 à 950 €	40 %	19,20 €	28,80 €	9,60 €	4,80 €	52,20 €	90,00 €	90,00 €	15,00 €	12,00 €
951 à 1 100 €	35 %	20,80 €	31,20 €	10,40 €	5,20 €	56,55 €	97,50 €	97,50 €	16,25 €	13,00 €
1 101 à 1 250 €	30 %	22,40 €	33,60 €	11,20 €	5,60 €	60,90 €	105,00 €	105,00 €	17,50 €	14,00 €
Plus de 1 250 €	25 %	24,00 €	36,00 €	12,00 €	6,00 €	65,25 €	112,50 €	112,50 €	18,75 €	15,00 €

* « Chèques Lire » : le nombre des « Chèques Lire » est limité à 31 chèques au maximum par membre du foyer fiscal dans la limite du plafond Loisirs du foyer.

■ Le FNAS vous accueille

● Sur son site internet
www.fnas.net

● Dans ses bureaux

185 avenue de Choisy
75013 PARIS
(métro Place d'Italie)

- lundi de 12 h à 17 h
- mercredi de 10 h à 14 h
- vendredi de 12 h à 17 h

● Au téléphone
01 44 24 72 72

À dater du 17 janvier 2022

- lundi, mercredi et vendredi
de 10 h à 13 h
et de 14 h à 17 h

● Vous pouvez déposer vos dossiers
24 h sur 24
dans la boîte aux lettres du FNAS,
185 avenue de Choisy - 75013 PARIS
(métro place d'Italie)



■ Attention !

Votre numéro d'ouvrant droit
est indiqué sur le présent envoi,
sous le code-barres à gauche.
Notez-le.

Si vous êtes salarié intermittent vous
recevez ce numéro de **FNAS INFOS**
car vos droits sont ouverts au moins
jusqu'à sa date de parution.

** Voir les conditions particulières
de maintien de vos droits en pages
intérieures.*